



BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



GAMBIE

**DOCUMENT DE STRATEGIE PAR PAYS
2002-2004**

NB : Ce document contient des addenda ou des errata en annexe.

DEPARTEMENT DES OPERATIONS PAR PAYS, REGION OUEST

MAI 2003

TABLE DES MATIERES

EQUIVALENCES MONETAIRES, POIDS ET MESURES, LISTE DES TABLEAUX, LISTE DES ANNEXES, SIGLES ET ABBREVIATIONS ET RESUME ANALYTIQUE

	Page
I. INTRODUCTION	1
II. EVENEMENTS POLITIQUES ET ECONOMIQUES RECENTS	2
2.1 Evénements politiques	2
2.2 Evénements macroéconomiques et sociaux	2
2.3 Evénements sectoriels	5
2.4 Climat des affaires pour le secteur privé	7
2.5 Evolution de la pauvreté	7
2.6 Questions transversales	8
2.7 Principales contraintes à la croissance durable et à la lutte contre la pauvreté	11
2.8 Potentialités en matière de croissance et de lutte contre la pauvreté	14
III. PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DU GOUVERNEMENT	15
3.1 Points saillants du Programme de lutte contre la pauvreté	15
3.2 Evaluation de la Stratégie de réduction de la pauvreté du Gouvernement	16
3.3 Défis et risques	17
3.4 Partenariats stratégiques	18
IV. STRATEGIE DU GROUPE DE LA BANQUE	20
4.1 Evaluation de la stratégie précédente	20
4.2 Stratégie à moyen terme du Groupe de la Banque	20
4.3 Risques liés à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe de la Banque	23
V. PROGRAMME D'ASSISTANCE DU GROUPE DE LA BANQUE	23
5.1 Portefeuille du Groupe de la Banque et gestion	23
5.2 Activités de prêt	23
5.3 Activités hors prêt	25
5.4 Cofinancement et mobilisation des ressources extérieures	26
5.5 Objectifs de développement du Millénaire (ODM)	26
5.6 Suivi des résultats	26
5.7 Questions requérant le dialogue	27
VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	28
 <u>ENCADRES</u>	
1. Gambie : Aperçu du pays	2
2. Gambie : Activité des donateurs et mécanismes de coordination en Gambie	19
3. Approche participative de la préparation du DSP	22
4. Scénarios et seuils pour le financement du Groupe de la Banque	25
 <u>ANNEXES</u>	
i) Gambie : Cadre de la stratégie par pays	
ii) Gambie : Quelques indicateurs macroéconomiques	
iii) Gambie : Tableau 1 - Quelques indicateurs économiques et financiers, 2002-2004	
Gambie : Tableau 2 - PIB par secteur aux prix constants, 1997-2000	
Gambie : Tableau 3 - PIB par secteur aux prix courants du marché, 1997-2000	
Gambie : Tableau 4 - Opérations financières du Gouvernement central, 2002-2004	
Gambie : Tableau 5 - Enquête monétaire, décembre 2000-décembre 2004	
Gambie : Tableau 6 - Balance des paiements, 2002-2004	
Gambie : Tableau 7 - Besoins de financement prévisionnels, 2003-2005	
iv) Gambie : Résumé des opérations du Groupe de la Banque	

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AGOA	Africa Growth and Opportunity Act (<i>Loi sur la croissance et les opportunités pour l'Afrique</i>)
APRC	Alliance for Patriotic Reorientation and Construction (<i>Alliance pour la réorientation et la construction de la patrie</i>)
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
D	Dalasi (monnaie nationale de la Gambie)
DFID	Department of International Development (<i>Département du développement international</i>)
DSFEA	Département d'Etat chargé des affaires financières et économiques
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DTS	Droit de tirage spécial
EPCIN	Evaluation des politiques et des capacités institutionnelles nationales
FAD	Fonds africain de développement
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GDA	Gambia Divestiture Agency (<i>Agence de cession d'actifs de la Gambie</i>)
GEAP	Plan d'action environnemental de la Gambie
IDA	Association internationale pour le développement
IPPTE	Initiative des pays pauvres très endettés
NAWEC	National Water and Electricity Company (<i>Compagnie nationale d'eau et d'électricité</i>)
ODM	Objectifs de développement du Millénaire
OIT	Organisation internationale du travail
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRCGE	Projet de renforcement des capacités pour la gestion de l'économie
RAPP	Revue annuelle de la performance du portefeuille
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
USAID	Agence américaine pour le développement international

EQUIVALENCES MONETAIRES (FIN AVRIL 2003)

Unité monétaire :
1 UC = 22,2186 D
1 UC = 1,3839 \$ EU

POIDS ET MESURES

Système métrique

EXERCICE BUDGETAIRE

1^{er} janvier-31 décembre

RESUME ANALYTIQUE

INTRODUCTION

Les Conseils d'administration ont approuvé le dernier Document de stratégie par pays (DSP) pour la Gambie, couvrant la période 1999-2001, en novembre 1999. Le Document a été préparé dans un contexte d'incertitude où le pays passait d'un régime militaire à un régime civil, suite au coup d'Etat de 1994. A l'époque, la performance économique de la Gambie était limitée par une série de chocs économiques et politiques qui ont entraîné la suspension de l'aide des donateurs au pays, hormis celle du système des Nations Unies.

Au cours de l'examen du DSP 1999-2001, les Conseils se sont déclarés préoccupés par les taux d'intérêt élevés pratiqués en Gambie, qui étaient susceptibles de ralentir, à moyen terme, l'investissement et la croissance de l'économie. Les niveaux élevés des taux d'intérêt s'expliquaient par le niveau excessif des emprunts contractés par l'Etat sur le marché monétaire national. Ce problème persiste, à ce jour, et l'encours de la dette intérieure a atteint le niveau insoutenable de 33 pour cent du PIB en septembre 2002. A mesure que la dette intérieure s'accroît, le taux d'intérêt des bons du Trésor augmente. Ces taux d'intérêt élevés constituent un frein au développement du secteur privé, qui doit entrer en concurrence avec l'Etat pour l'accès au crédit intérieur. Par ailleurs, les ressources considérables prévues chaque année au budget pour le financement de la dette intérieure réduisent les dépenses effectuées au titre des programmes de lutte contre la pauvreté.

Le présent DSP, qui couvre la période 2002-2004, présente les défis économiques que la Gambie doit relever à moyen terme, les perspectives de croissance et les besoins de ressources. Une stratégie à moyen terme fondée sur cette analyse a été élaborée et vise à orienter les opérations du Groupe de la Banque au cours du cycle de prêt du FAD-IX. Le DSP s'inspire, dans une large mesure, du Document de stratégie complet pour la réduction de la pauvreté de la Gambie – ou ce qu'il est convenu d'appeler la Stratégie pour l'allègement de la pauvreté (SPA-II) – qui a été lancé par le Gouvernement et approuvé par la communauté des donateurs, en mai 2002. Dans la SPA-II, le Gouvernement reconnaît que la pauvreté est un phénomène généralisé en Gambie et effectue une analyse pleine d'enseignements de ce phénomène, dont devraient s'inspirer les stratégies de lutte contre la pauvreté du Gouvernement.

EVENEMENTS POLITIQUES ET ECONOMIQUES RECENTS

Evénements politiques : Des élections présidentielles ont eu lieu en octobre 2001, et le Président sortant a été élu pour un second mandat. Ces élections, qui avaient bénéficié du soutien massif de la communauté internationale, ont été suivies des élections législatives, en janvier 2002. Comme les élections locales qui ont suivi en avril 2002, celles-ci ont été boycottées par le Parti démocratique uni, le principal parti d'opposition. En conséquence, l'Alliance pour la réorientation et la construction de la patrie (APRC) au pouvoir a battu campagne, pour ainsi dire, sans opposition, remportant la totalité des sièges au Parlement, excepté trois.

Evénements économiques : La croissance économique n'a guère été satisfaisante en 2002, le produit intérieur brut (PIB) réel ayant crû au rythme d'environ 4 pour cent, contre 5,4 pour cent et 6 pour cent en 2000 et 2001, respectivement. Le ralentissement de l'économie en 2002 est imputable à une combinaison de facteurs au nombre desquels figurent la période de sécheresse dont a pâti la production agricole ; la persistance des taux d'intérêt élevés qui

continuent d'avoir un effet d'éviction sur les activités du secteur privé ; l'instabilité des taux de change et le ralentissement de la croissance des secteurs du commerce et du tourisme. Le taux d'inflation a grimpé pour s'établir à 7 pour cent en 2002, contre 4,5 pour cent en 2001, tandis que le déficit budgétaire global hors dons aurait reculé passant de 8,7 pour cent du PIB en 2001 à environ 7,6 pour cent en 2002. Le niveau élevé du déficit budgétaire s'explique par la baisse des recettes douanières et l'augmentation des dépenses renouvelables. Ce déficit a été financé, pour l'essentiel, par les emprunts effectués sur le marché monétaire national, entraînant ainsi l'augmentation de l'encours de la dette intérieure, qui est passé de 2,6 milliards de dalasis en décembre 2001 à 2,9 milliards de dalasis (soit 33 pour cent du PIB) en septembre 2002. La situation de la balance des paiements demeure précaire.

Des résultats appréciables ont été enregistrés suite à la mise en œuvre des principales réformes structurelles, notamment : i) celles axées sur l'amélioration de l'efficacité de la production et de la commercialisation des principaux produits agricoles, l'amélioration des services de vulgarisation, la fourniture des intrants essentiels et du crédit ; ii) le renforcement de la compétitivité grâce à la réduction des tarifs douaniers extérieurs ; iii) la modernisation de la législation et de la réglementation relatives aux affaires, la création d'une agence de cession d'actifs ; et iv) la mise au point d'un plan d'évaluation et d'action en vue de renforcer les capacités de suivi des dépenses liées à la lutte contre la pauvreté financées dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. Selon les informations contenues dans le document de la Banque mondiale intitulé "L'Afrique peut-elle atteindre les objectifs internationaux en matière de développement humain" et la SPA-II, la Gambie est sur la bonne voie pour la réalisation de certains des Objectifs de développement du Millénaire (ODM), notamment l'enseignement primaire universel d'ici à 2015, la réduction de moitié du taux d'analphabétisme de 1990 d'ici à 2005, la réalisation de l'égalité garçons-filles au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, et la réduction de deux tiers des taux de mortalité infantile et juvénile d'ici à 2015, ainsi que la réalisation de l'objectif concernant l'accès à l'eau potable.

Gouvernance : La mauvaise gouvernance a été identifiée comme un facteur majeur susceptible d'avoir une incidence négative sur la confiance des investisseurs, de détériorer les relations avec les donateurs et de saper les efforts du Gouvernement visant à promouvoir la croissance durable. Au cours de la mise en œuvre du FAD-VIII, la BAD et d'autres partenaires au développement sont intervenus auprès du Gouvernement gambien au sujet d'un certain nombre de problèmes de mauvaise gouvernance dans le pays, en particulier ceux relatifs à la vague de suspensions ou de révocations des hauts fonctionnaires, aux tentatives d'amendement de la constitution, à l'ingérence politique dans les procédures juridiques et judiciaires, et les processus électoraux, au manque de transparence et d'obligation de rendre des comptes dans la gestion des ressources publiques, ainsi qu'aux tentatives visant à étouffer tout débat public par l'introduction d'un nouveau Projet de loi sur les médias. Ces problèmes étaient exacerbés par le conflit de propriété entre le Gouvernement et Alimenta, qui a été réglé depuis. Ces interventions ont contribué, dans une large mesure, à sensibiliser le Gouvernement sur les questions liées à la bonne gouvernance. Au titre du FAD-IX, la BAD s'attachera à renforcer le dialogue sur les questions de mauvaise gouvernance en Gambie en préparant un Profil de gouvernance qui présentera de façon détaillée les lacunes qui méritent de retenir l'attention du Groupe de la Banque. Ce Profil sera préparé en consultation avec le PNUD et d'autres partenaires au développement.

STRATEGIE A MOYEN TERME DU GROUPE DE LA BANQUE

Principaux axes de la Stratégie : Les principaux axes de la Stratégie à moyen terme du Groupe de la Banque reposent sur la nécessité d'aider le Gouvernement à atteindre les Objectifs de développement du Millénaire (ODM) et à surmonter les contraintes de capacités institutionnelles et humaines. La Stratégie est censée compléter et consolider celle du FAD-VIII et s'inspire de la Vision de la Banque, du Plan stratégique du Groupe de la Banque et prend en compte de l'orientation opérationnelle du FAD-IX. En outre, elle met à profit les informations recueillies dans le cadre des consultations intenses qui ont eu lieu avec les responsables gouvernementaux, les groupes de la société civile, les représentants du secteur privé, les ONG et les organisations de femmes. La Stratégie à moyen terme du Groupe de la Banque sera mise en œuvre dans le cadre de la SPA-II et mettra l'accent essentiellement sur le secteur social. Elle complétera, dans la mesure du possible, les efforts des autres partenaires au développement en vue de stabiliser l'environnement macroéconomique précaire et de surmonter les graves contraintes de capacités institutionnelles et humaines qui continuent de freiner la croissance économique de la Gambie.

La composante hors prêt mettra l'accent sur le renforcement du dialogue politique avec le Gouvernement et les autres parties prenantes, en particulier, en vue d'améliorer la gouvernance, d'assurer la prise en compte du genre, de lutter contre le VIH/Sida et les maladies transmissibles, et d'améliorer l'approvisionnement en énergie. La Banque continuera d'apporter sa contribution au programme d'allègement de la dette au titre de l'IPTE et, par le truchement du Fonds spécial d'assistance (FSA), a déjà approuvé un don d'urgence d'un montant de 500 000 dollars EU afin d'aider les agriculteurs, suite à la mauvaise récolte enregistrée en 2002-2003 en raison de l'irrégularité de la pluviométrie.

Possibilités de croissance et contraintes : La Stratégie à moyen terme du Groupe de la Banque prend en compte le fait que la Gambie soit une économie de taille modeste qui est très vulnérable aux chocs extérieurs et dispose des potentialités nécessaires pour atteindre et maintenir des taux de croissance économique nettement supérieurs à ceux enregistrés au cours des deux dernières décennies. Une telle performance est nécessaire pour que le pays accomplisse des progrès en matière de lutte contre la pauvreté généralisée et d'amélioration des conditions de vie de ses populations. Toutefois, de graves contraintes au développement économique continuent de limiter la capacité de la Gambie à atteindre un taux de croissance élevé. Au nombre des principales contraintes figurent : i) l'instabilité de l'environnement macroéconomique et le lourd fardeau de la dette ; ii) le faible niveau des ressources intérieures et de l'investissement ; iii) la forte incidence de maladies telles que le paludisme et la menace de l'épidémie de VIH/Sida ; et iv) la précarité de l'infrastructure physique.

FINANCEMENT DE LA STRATEGIE

Scénarios : La Stratégie à moyen terme du Groupe de la Banque sera financée selon un scénario de référence qui est déterminé par l'EPCIN et au titre duquel le montant des ressources du FAD-IX affectées à la Gambie s'élevait à 8,79 millions d'UC. En outre, la Gambie bénéficiera de l'opération de prêt à l'appui aux réformes qui mettra à disposition des ressources équivalant à 50 pour cent de l'affectation indicative de 4,39 millions d'UC. Si l'actuel cadre stratégique et institutionnel pour la Gambie s'améliore, comme l'indiquent par approximation les quatre seuils de déclenchement présentés ci-dessous, le pays passera à un quintile supérieur de

l'EPCIN et l'affectation de référence de 8,71 millions d'UC augmentera de 50 pour cent (soit 4,38 millions d'UC), passant à 13,17 millions d'UC. En revanche, le scénario bas s'appliquerait si l'actuel cadre stratégique et institutionnel se détériorait, auquel cas la Gambie ne serait éligible que pour 20 pour cent de son affectation de référence (soit 1,74 million). Au titre de ce scénario, aucun prêt à l'appui aux réformes ne sera accordé.

Seuils de déclenchement : Quelques indicateurs de résultats seront utilisés comme seuils de déclenchement pour l'approximation de l'amélioration nécessaire. Au nombre de ceux-ci figurent le FRPC, le fait d'atteindre le point d'achèvement du programme PPTE en 2003, ainsi que l'amélioration de la gestion des dépenses publiques et de la qualité du portefeuille du Groupe de la Banque dont le suivi sera assuré par le truchement de l'évaluation de performance habituelle et en tenant compte du rythme des décaissements pour les 18 opérations en cours. Les seuils retenus reflètent le train limité, mais non négligeable, de mesures prises afin de stimuler une croissance durable plus robuste, d'améliorer les conditions sociales des populations et de contribuer à la lutte contre la pauvreté.

Composante hors prêt : L'intervention au titre de la composante hors prêt mettra l'accent sur le renforcement du dialogue avec le Gouvernement et les parties prenantes et prendra essentiellement la forme d'études visant à améliorer la gouvernance, prendre en compte les questions de genre, lutter contre le VIH/Sida et les maladies transmissibles, et améliorer l'approvisionnement en énergie. Les ressources du Fonds spécial des Pays-Bas serviront à renforcer les capacités du Fonds de développement social qui est appelé à jouer un rôle plus prépondérant pendant l'exécution de la SPA-II. La Banque continuera d'apporter sa contribution au programme d'allègement de la dette dans le cadre de l'IPPTTE. Par le truchement du Fonds spécial d'assistance (FSA), le Groupe de la Banque contribuera à la protection des agriculteurs contre les effets néfastes des mauvaises récoltes et des pénuries alimentaires en 2002-2003, suite à la pluviométrie irrégulière et aux périodes de sécheresse prolongées.

OPERATIONS DU GROUPE DE LA BANQUE

Taille du portefeuille : Le Groupe de la Banque a commencé ses opérations en Gambie en 1974. A ce jour, il a approuvé 46 opérations (35 prêts et 11 dons) qui se répartissent comme suit : 11 dans le secteur des transports, 12 dans le secteur social, 7 dans le secteur des équipements collectifs, 11 dans le secteur agricole, 1 dans le secteur industriel, 4 dans le multisecteur. Au mois de mars 2003, les engagements cumulés étaient estimés à 198,57 millions d'UC, dont 21,337 millions provenaient de la BAD, 167,810 millions du FAD/FAT et 9,40 millions du FSN.

Expérience en matière d'exécution de projets : L'exécution générale du portefeuille demeure satisfaisante et a obtenu la note de 2,3 dans le cadre de la Revue de portefeuille du Groupe de la Banque de 2001. Le portefeuille comporte également un taux de projet à risque (TPR) relativement faible qui, selon les données de la Revue annuelle de la performance du portefeuille (RAPP) 2001, n'était que de 9 pour cent, contre une moyenne générale de 41,7 pour cent pour l'ensemble des projets du Groupe de la Banque. Toutefois, les taux de décaissement demeurent faibles, seuls 27 millions d'UC (soit 34 pour cent du portefeuille actif de 79,69 millions d'UC) ayant été décaissés jusqu'en mai 2003. La Banque, en collaboration avec le Gouvernement, continuera d'œuvrer en vue d'améliorer la qualité du portefeuille.

CONCLUSION ET RECOMMANDATION

Conclusion : D'une manière générale, les résultats de l'évolution sociale et économique de la Gambie au cours de la période allant jusqu'en décembre 2002 sont mitigés. Le programme de réformes macroéconomiques du Gouvernement est toujours en bonne voie, bien que des efforts plus soutenus soient nécessaires pour limiter le déficit budgétaire et ramener son financement par les banques à des niveaux soutenables. S'agissant de la lutte contre la pauvreté et de la croissance dans l'équité, la Gambie a enregistré des résultats satisfaisants. Le pays a préparé la SPA-II, qui a été entérinée par la communauté des donateurs en mai 2002. Il s'attache, à présent, à remplir les conditions nécessaires pour atteindre le point d'achèvement pour l'Initiative PPTE renforcée. Par ailleurs, les initiatives de la Gambie en matière de mondialisation et d'intégration régionale sont louables. Le pays est éligible, depuis janvier 2003, aux exportations vers les Etats-Unis au titre de la Loi sur la croissance et les opportunités pour l'Afrique (AGOA). Toutefois, il reste encore beaucoup de chemin à faire avant que la Gambie ne mette pleinement à profit les opportunités qu'offre cet accord commercial.

Recommandation : Les Conseils d'administration sont invités à approuver la stratégie proposée, les secteurs d'intervention et l'affectation des ressources du scénario de référence pour la Gambie couvrant la période 2002-2004 dans le cadre du présent Document de stratégie par pays.

I. INTRODUCTION

1.1 Le dernier Document de stratégie par pays (DSP) pour la Gambie a été soumis aux Conseils en novembre 1999 (voir documents ADF//BD/WP/99/161–ADB//BD/WP/99/168). Il couvrait le cycle de programmation du FAD-VIII pour la période 1999-2001. Le Document a été préparé dans un contexte d'incertitude où le pays passait d'un régime militaire à un régime civil, suite au coup d'Etat de juillet 1994. A l'époque, la Gambie se remettait d'une série de chocs économiques et politiques qui avaient entraîné la suspension de l'aide des donateurs au pays, hormis celle des Nations Unies.

1.2 Le présent DSP, qui couvre la période 2002-2004, présente le programme de lutte contre la pauvreté, les défis économiques à moyen terme, les perspectives de croissance et les besoins de ressources de la Gambie. Une stratégie à moyen terme fondée sur cette analyse a été mise au point. Celle-ci servira à orienter les opérations du Groupe de la Banque tout au long du cycle de prêt du FAD-IX. Le DSP s'inspire, dans une large mesure, du Document de stratégie complet pour la réduction de la pauvreté de la Gambie – ou ce qu'il est convenu d'appeler la Stratégie pour l'allègement de la pauvreté (SPA-II) – qui a été lancé par le Gouvernement et approuvé par les partenaires internationaux au développement du pays en mai 2002.

1.3 Au cours de l'examen du DSP 1999-2001, les Conseils se sont déclarés préoccupés par les taux d'intérêt élevés pratiqués en Gambie, qui étaient susceptibles de ralentir, à moyen terme, l'investissement et la croissance économique. Le niveau élevé des taux d'intérêt s'expliquait par le niveau excessif des emprunts contractés par l'Etat sur le marché monétaire national. Ce problème persiste et l'encours de la dette intérieure a atteint le niveau inacceptable de 33 pour cent du produit intérieur brut (PIB), soit 2,9 milliards de dalasis, en septembre 2002. Par ailleurs, le service de la dette extérieure a absorbé près de 20 pour cent (soit 286,5 millions de dalasis) des recettes publiques consolidées, estimées à 1,44 milliard de dalasis en 2002. A mesure que la dette intérieure s'accroît, le taux d'intérêt des bons du Trésor augmente – il est passé de 12 pour cent en 2000 à 15 pour cent en 2001. Les taux d'intérêt élevés constituent un frein au développement du secteur privé, qui doit entrer en concurrence avec le secteur public pour l'accès au crédit intérieur. En outre, les ressources considérables prévues chaque année au budget pour le financement de la dette intérieure réduisent, sans aucun doute, les dépenses effectuées au titre des programmes de lutte contre la pauvreté.

Encadré 1 : Gambie – Aperçu du pays

La Gambie est l'un des pays les plus pauvres au monde, avec un revenu par habitant de 340 dollars EU et 64 pour cent de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Le pays couvre une superficie totale de 11 285 kilomètres carrés et est limité au Nord, à l'Est et au Sud par le Sénégal. Il se classe au 161^{ème} rang sur 175 pays en ce qui concerne l'Indice de développement humain des Nations Unies 2001. La Gambie demeure très vulnérable aux chocs extérieurs, en raison de sa taille modeste, et de graves contraintes continuent de saper les efforts qu'elle déploie en vue de promouvoir son développement économique et réduire la pauvreté de façon durable. Quelques indicateurs de pauvreté et des conditions de vie dans le pays sont présentés ci-dessous :

	<u>Gambie</u>	<u>Afrique subsaharienne</u>
Population (millions)	1,4	642
Population urbaine	32	34
PNB par habitant	340	510
Espérance de vie	53	47
Taux de mortalité infantile (pour 1 000)	75	92
Mortalité des moins de 5 ans	110	151
Prévalence du VIH/Sida (2000, estimations)	>3	8
Taux d'alphabétisation (1999)	63	40
Taux brut d'inscription dans l'enseignement primaire	77	78
Garçons	87	85
Filles	67	71
Accès à l'eau potable	62	55

II. EVENEMENTS POLITIQUES ET ECONOMIQUES RECENTS

2.1 Evénements politiques

2.1.1 Des élections présidentielles ont eu lieu en octobre 2001 et le Président sortant a été élu pour un second mandat. Ces élections, qui ont bénéficié du soutien massif de la communauté internationale, ont été suivies des élections législatives, en janvier 2002. Comme les élections locales qui ont suivi en avril 2002, celles-ci ont été boycottées par le Parti démocratique uni, le principal parti d'opposition. Par conséquent, l'Alliance pour la réorientation et la construction de la patrie (APRC) au pouvoir a battu campagne, pour ainsi dire, sans opposition, remportant tous les sièges au Parlement, excepté trois. Ces élections se sont tenues également dans un contexte marqué par l'aggravation de la situation de la gouvernance en Gambie qui, au cours des cinq dernières années, a continué de retenir l'attention de la communauté des donateurs internationaux.

2.2 Evénements macroéconomiques et sociaux

2.2.1 **Evénements économiques :** La croissance économique n'a guère été satisfaisante en 2002, le produit intérieur brut (PIB) réel ayant crû d'environ 4 pour cent, contre 5,4 pour cent et 6 pour cent en 2000 et 2001, respectivement. Le ralentissement de l'économie en 2002 est imputable à une combinaison de facteurs, au nombre desquels figurent la sécheresse dont a pâti la production agricole, la persistance des taux d'intérêt élevés qui continuent d'avoir un effet d'éviction sur les activités du secteur privé, l'instabilité des taux de change et le ralentissement de la croissance dans les secteurs du commerce et du tourisme. Le taux d'inflation a grimpé pour s'établir à 7 pour cent en 2002, contre 4,5 pour cent en 2001. La montée en flèche de l'inflation en 2002 s'explique par la dépréciation continue du dalasi par rapport à toutes les principales monnaies et par l'impact de la réduction de l'offre de produits agricoles de base.

2.2.2 Politique budgétaire : Le déficit budgétaire global hors dons aurait fléchi passant de 8,7 pour cent du PIB en 2001 à environ 7,6 pour cent en 2002. Le niveau élevé de ce déficit s'explique par la baisse des recettes douanières et l'augmentation des dépenses renouvelables. En outre, le Gouvernement a effectué des dépenses imprévues sous forme de prêts accordés aux entreprises publiques, ainsi que pour l'acquisition de groupes électrogènes et d'équipements connexes, et les paiements aux banques commerciales pour les prêts inexécutés. Par ailleurs, depuis septembre 2001, le taux de recouvrement des recettes douanières et des taxes sur les ventes a été inférieur aux prévisions, tandis que les arriérés d'impôts des entreprises publiques continuent de croître.

2.2.3 Le déficit budgétaire important a été financé, pour l'essentiel, par les emprunts contractés auprès du système bancaire, augmentant ainsi l'encours de la dette intérieure qui est passé à 33 pour cent du PIB (soit 2,9 milliards de dalasis en septembre 2002, contre 2,6 milliards de dalasis en décembre 2001). Le service de la dette intérieure a absorbé près de 20 pour cent (soit 286,5 millions de dalasis) des recettes consolidées de l'Etat qui s'élevaient à 1,44 milliard de dalasis en 2002. Les ressources considérables affectées au financement de la dette intérieure ont, sans aucun doute, eu une incidence négative en réduisant les ressources disponibles pour le financement des programmes de lutte contre la pauvreté, et continuent d'affecter et d'influencer l'évolution des taux de change et l'inflation.

2.2.4 Politique monétaire : La politique monétaire a été complaisante, dans la mesure où l'expansion du crédit intérieur, tant sur l'Etat que sur le secteur privé, a dépassé les objectifs fixés dans le cadre de la FRPC. A la fin de 2002, le crédit net sur l'Etat a augmenté de 8 pour cent du PIB, tandis que celui sur le secteur privé croissait de 12,8 pour cent. Cependant, le taux de croissance de la masse monétaire, qui avait crû, passant à 35 pour cent en 2000, a baissé pour s'établir à 19,4 pour cent en 2001, ce qui reflète les mesures prises afin d'éponger l'excédent de liquidité. Les réserves officielles brutes ont crû, passant à 80,7 millions de DTS en 2002 (soit l'équivalent de 5,3 mois de couverture des importations).

2.2.5 Balance des paiements : La situation de la balance globale des paiements est demeurée précaire depuis 2000. Le déficit du compte courant extérieur était estimé à 12,1 pour cent du PIB en 2002, contre 12,3 pour cent et 12,6 pour cent en 2000 et 2001, respectivement. Selon les prévisions, il devrait se stabiliser autour de 12 pour cent du PIB au cours de la période 2003-2005, s'améliorant par la suite, en raison de l'augmentation des exportations d'arachide, de fruits frais et de légumes, ainsi que de l'accroissement des recettes du tourisme et du commerce de réexportation. Les recettes du tourisme devraient croître en 2003, à mesure que les opérateurs améliorent la qualité de leurs services et que l'Office national du tourisme intensifie les activités de promotion. On s'attend à ce que le commerce d'importation enregistre également des améliorations en 2003, à mesure que le redressement du commerce de réexportation se poursuit, suite à la suppression en 2000 du système d'inspection avant l'expédition, ainsi qu'à l'amélioration des relations transfrontalières avec le Sénégal et de la disponibilité accrue de devises découlant de l'introduction des dépôts en devises.

2.2.6 Réformes structurelles : Le Gouvernement gambien poursuit la mise en œuvre des principales réformes structurelles dans les secteurs de l'agriculture, du commerce et du tourisme. Dans le secteur agricole, ces réformes portent essentiellement sur l'amélioration de l'efficacité de la production et de la commercialisation de l'arachide, la prestation de services de vulgarisation de meilleure qualité et la fourniture des intrants essentiels et du crédit. Le secteur du commerce a bénéficié de la réduction des tarifs douaniers extérieurs, qui sont passés d'un taux record de 90

pour cent en 1998 à 18 pour cent en 2000, ainsi que de la réduction du nombre des fourchettes tarifaires, qui est passé de 30 en 1998 à seulement 3 en 2000. Ces résultats des réformes structurelles ne sont guère négligeables. En ce qui concerne le tourisme, le Gouvernement travaille en étroite collaboration avec la Banque afin de mettre au point un Plan directeur du tourisme couvrant une période de 15 ans en vue d'améliorer la commercialisation et la diversification du tourisme et de résoudre le problème de l'érosion des plages. Ces changements devraient contribuer à la réalisation des objectifs de la SPA-II et, en particulier, à l'accroissement des opportunités d'emploi et des revenus générés par les principaux secteurs de l'économie. Au nombre des autres réformes structurelles majeures entreprises figurent celles qui portent sur la création d'un cadre propice pour les activités du secteur privé. Ces mesures sont examinées à la section 2.4 ci-dessus et comprennent la création récente de l'Agence de cession d'actifs de Gambie, qui a permis de privatiser 10 entreprises publiques, y compris trois usines de traitement d'arachide, et de l'Agence d'acquisition publique de Gambie qui vise à réduire au minimum la corruption et à rationaliser le processus d'acquisition des biens et services publics. La création de cette dernière constitue une mesure importante qui s'inscrit dans le cadre de la politique du Groupe de la Banque visant à promouvoir et renforcer les réformes de l'acquisition publique en Afrique.

2.2.7 Processus de DSRP et Initiative PPTE : Le DSRP complet – ou ce qu'il est convenu d'appeler la Stratégie pour l'allègement de la pauvreté (SPA-II) – de la Gambie, a été publié par le Gouvernement et approuvé par la communauté des donateurs, en mai 2002. Suite à l'adoption de la SPA-II, le Gouvernement a intensifié ses efforts en vue de remplir les conditions permettant d'atteindre le point d'achèvement pour l'Initiative PPTE renforcée. Atteindre ce point permet de bénéficier de l'assistance complète au titre de l'IPTE et nécessite que la Gambie remplisse les conditions ci-après : i) la préparation et l'exécution de la SPA-II pendant au moins un an, ii) l'amélioration de la base de données sur la pauvreté et le renforcement de la capacité de suivi de l'exécution du DRSP ; iii) le renforcement et la stabilisation de l'environnement macroéconomique tel qu'établi par des résultats satisfaisants obtenus au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du FMI ; iv) la réalisation de progrès en matière d'amélioration de la gestion des dépenses publiques ; et v) la réalisation de progrès dans l'exécution des stratégies sectorielles dans les domaines de l'éducation et de la santé. Depuis janvier 2001, la Gambie bénéficie d'un allègement provisoire de sa dette dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. La contribution du Groupe de la Banque au programme approuvée par les Conseils d'administration en février 2001 s'élevait à 15,7 millions de dollars EU (soit 23,6 pour cent du montant total de l'allègement provisoire la dette estimée à 66,6 millions de dollars EU).

2.3 Événements sectoriels

2.3.1 Education : La Gambie suit le système d'éducation 9-3-4. Les neuf premières années sont consacrées à l'éducation de base (6 ans pour l'enseignement primaire et 3 ans pour le premier cycle de l'enseignement secondaire), après laquelle près de 52 pour cent des élèves quittent le système éducatif. Le second cycle de l'enseignement secondaire comprend trois années d'enseignement purement académique pour les élèves qui entrent à l'université ou d'enseignement technique pour ceux des écoles techniques qui entrent dans l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur est dispensé à l'Université de Gambie créée récemment, tandis que le personnel enseignant est formé à "School of Education" de "Gambia College". L'enseignement technique est dispensé à "Gambia Technical Training Institute" (GTTI) et dans d'autres établissements. Par ailleurs, l'enseignement préscolaire est assuré dans les garderies et les jardins d'enfants privés situés essentiellement dans le Grand Banjul.

2.3.2 L'enseignement primaire constitue de loin le sous-secteur le plus important du système éducatif. Dans les années 90, d'importants progrès ont été réalisés en matière d'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire. Le taux de scolarisation a crû au rythme de 8 pour cent l'an entre 1990-91 et 1996-97. Toutefois, de 1996-97 à 2000-2001, le taux de scolarisation a accusé un net recul, augmentant de 4 pour cent par an, contre un taux de croissance annuel prévisionnel de 7 pour cent pour la période. Le nombre des écoles du premier cycle de l'enseignement secondaire, qui couvre les classes 7 à 9, a également enregistré une augmentation considérable. Au cours de la période 1996-2000, le nombre des inscriptions a progressé de 68,8 pour cent, passant de 24 654 à 41 615 élèves. Au niveau du second cycle de l'enseignement secondaire, ce nombre a augmenté de 26,6 pour cent, passant de 11 981 à 15 165 élèves. La formation professionnelle, qui est assurée essentiellement par des institutions privées, est disponible pour les élèves des zones urbaines et périurbaines qui abandonnent l'école en 6^{ème} et 9^{ème} années. L'enseignement technique et commercial, qui dure en général 2 à 3 ans, est dispensé au GTTI aux élèves qui achèvent 2 à 3 années de formation professionnelle.

2.3.3 L'ensemble du système éducatif est confronté à un certain nombre de contraintes majeures, la plus redoutable étant le taux d'abandon élevé, en particulier parmi les filles, en raison des mariages précoces et des grossesses. Selon les statistiques du Gouvernement, pour 2000-2001, les taux d'abandon atteignaient 16 pour cent en 6^{ème} année à l'échelle nationale. Le taux de passage national au niveau de l'éducation de base est faible, ne représentant que 59 pour cent, ce qui revient à dire que 41 pour cent des élèves abandonnent l'école, certains étant accueillis par les institutions de formation technique existantes. Par conséquent, assurer l'investissement nécessaire dans le système éducatif demeure une question de développement majeure dans le secteur de l'éducation. La deuxième contrainte a trait à l'insuffisance des ressources humaines pour gérer l'enseignement et dispenser les cours aux différents niveaux du système. A cette contrainte se trouve intimement liée l'inadéquation des affectations budgétaires. Cependant, les chiffres récents relatifs aux dépenses tendent à indiquer une baisse de l'acuité du problème de financement, le ratio dépenses d'éducation/dépenses publiques totales s'étant amélioré, passant de 24 pour cent en 1998 à environ 25 pour cent en 2000 et 2001. Ce ratio devrait s'améliorer davantage, passant à environ 30 pour cent d'ici à 2005.

2.3.4 **Santé :** La qualité du système de prestation de services de santé de la Gambie laisse à désirer et appelle d'importantes améliorations. Le nombre des lits d'hôpital demeure faible, s'élevant à 1,21 lit pour 1000 habitants en 2001, dont 83 pour cent dans le secteur public. L'accès aux lits d'hôpital varie considérablement au plan national. La plupart des lits sont concentrés dans les principaux centres urbains, et ne sont donc pas facilement accessibles pour les populations rurales. Chaque principal centre de santé dessert une population moyenne d'environ 185 000 habitants, allant de 300 000 dans la région ouest à 70 000 dans la région de la Lower River Division (LRD). Outre l'accès limité aux services de soins de santé, le système sanitaire souffre également d'une pénurie aiguë de personnel – il existe seulement 0,2 médecin pour 1 000 habitants. Par conséquent, la Gambie est très tributaire des médecins expatriés qui représentent, à l'heure actuelle, un pourcentage inacceptable de 91 pour cent du nombre total de médecins employés par le secteur public. La période 1997-2001 a été marquée par une augmentation considérable de 70 pour cent du nombre de médecins employés par le secteur public, dont la plupart étaient des expatriés. L'emploi de médecins expatriés dans le pays est considéré comme une mesure provisoire, en attendant que la Gambie dispose d'un nombre suffisant de nationaux qualifiés dans le secteur de la santé.

2.3.5 Le nombre des infirmiers, qui assurent également l'essentiel des soins cliniques à tous les niveaux du système de santé publique, est également insuffisant. Parmi les infirmiers qualifiés, le taux d'usure est élevé, s'élevant à au moins 20 pour cent, essentiellement en raison du faible niveau des salaires dans la fonction publique et de la forte demande à l'étranger. Le Gouvernement gambien est résolu à renforcer les capacités de ses ressources humaines dans le secteur de la santé, en particulier pour satisfaire la demande d'infirmiers et de sages-femmes. Ceci constitue un défi majeur qui appelle un soutien important des donateurs.

2.3.6 **Agriculture** : Les secteurs de l'agriculture et du tourisme revêtent une importance primordiale pour l'amélioration des revenus et la création d'opportunités d'emploi rémunéré pour les populations pauvres en Gambie. Cependant, la productivité dans le secteur agricole est extrêmement faible. Ce secteur se caractérise par la production de cultures pluviales de subsistance (notamment les céréales ordinaires, le riz et le manioc), l'élevage traditionnel, la production arachidière et horticole semi-commerciale, une production cotonnière limitée et un sous-secteur important de la pêche artisanale. Les sous-secteurs les plus importants de l'agriculture sont l'élevage et la culture de l'arachide, qui représentent 24 pour cent et 23 pour cent du PIB agricole total, respectivement. Les sous-secteurs de la foresterie et de la pêche représentent 3 pour cent du PIB agricole chacun, tandis que les 43 pour cent restants sont le fait des autres cultures. La production d'arachide, estimée à 151 000 tonnes en 2000-2001, a reculé de 2 pour cent par an pendant toute la période des années 90. De toute évidence, la faible productivité et la dépendance de quelques cultures traditionnelles et de l'élevage constituent un frein à l'accroissement de la production dans le secteur.

2.3.7 L'agriculture occupe plus de 68 pour cent de la population active et constitue l'unique moyen de génération de revenus des ménages ruraux vivant en dessous du seuil de pauvreté. Environ 91 pour cent des populations extrêmement pauvres de la Gambie s'adonnent à la production agricole. L'un des défis majeurs du développement consiste à assurer la transition du secteur agricole des cultures à faible productivité à celles dont le rendement est plus élevé et durable. Pour ce faire, le projet de Programme de transformation de l'agriculture 1999-2020 vise à atteindre deux principaux objectifs : i) porter la productivité et la production agricoles au-delà du niveau traditionnel et de subsistance en faisant de l'agriculture une activité commerciale viable afin d'améliorer le bien-être des populations rurales ; et ii) accroître la valeur ajoutée des produits agricoles primaires et de base grâce à une meilleure transformation et à la mise à disposition de produits à forte valeur pour les exportations.

2.3.8 **Tourisme** : L'industrie touristique a bénéficié de l'assistance du Groupe de la Banque afin d'entreprendre une étude sur les contraintes auxquelles elle est confrontée. La création de l'Office du tourisme de Gambie – en tant que guichet unique – permettra de coordonner et de promouvoir l'activité touristique. La reclassification des hôtels a eu un impact positif sur l'investissement, eu égard à l'amélioration des installations et de la qualité des services. Ceci augure bien de la performance de l'industrie en ce qui concerne la création d'opportunités d'emploi pour les jeunes des zones urbaines. Un certain nombre d'autres questions importantes dans le secteur qui sont en train d'être prises en compte sont indiquées ci-après : i) la nécessité d'assurer le développement des ressources humaines ; ii) la recherche de marchés et le développement des petites entreprises ; et iii) la lutte contre les conséquences sociales néfastes du tourisme, en particulier dans les zones urbaines.

2.4 Climat des affaires pour le secteur privé

La législation en matière d'investissement est en cours d'amendement afin d'éliminer les obstacles qui dissuadent l'investissement privé. En 2001, le Parlement a approuvé la Loi sur l'investissement étranger et créé l'Agence de promotion des investissements et des zones franches de Gambie. On s'attend à ce que ces mesures concourent à l'émergence d'un cadre juridique et institutionnel propice à la création d'une zone franche industrielle bénéficiant du soutien du Projet de passerelle commerciale de la Banque mondiale. S'agissant de la modernisation de la législation et de la réglementation relatives aux affaires, l'Assemblée nationale a promulgué, en décembre 2001, les Lois sur la réglementation et l'acquisition qui visent à réglementer les équipements collectifs privatisés et la gestion des acquisitions publiques. En juillet 2001, elle a approuvé la législation portant création de l'Office national du tourisme, dont le mandat consiste à promouvoir l'industrie. En ce qui concerne le secteur des entreprises publiques, la Loi sur la privatisation, promulguée en 2000, a formalisé la création de l'Agence de cession d'actifs de Gambie (GDA). Le Gouvernement a déjà approuvé la privatisation de certaines entreprises publiques (1^{ère} phase). Les réformes du secteur financier ont été intensifiées, en particulier en matière de supervision des banques commerciales et de correction des lacunes découlant des prêts inexécutés. La législation continue de renforcer la confiance des opérateurs privés et d'attirer l'investissement étranger.

2.5 Evolution de la pauvreté

2.5.1 Avec un revenu par habitant d'environ 340 dollars EU par an, la Gambie figure parmi les pays les moins avancés. Le Rapport sur le développement humain 2001 du PNUD la classe au 161^{ème} rang sur 174 pays. Selon les données de l'Enquête nationale sur la pauvreté des ménages 1998, 37 pour cent des ménages gambiens et 51 pour cent de la population sont extrêmement pauvres. L'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les zones rurales où 61 pour cent de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté, dépensant moins de un dollar par jour.

2.5.2 Les indicateurs de pauvreté non liés aux revenus constituent également une source de préoccupation, dans la mesure où plus de 40 pour cent de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté alimentaire estimatif. La malnutrition est très répandue, les groupes les plus affectés étant les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes, ainsi que les personnes âgées. Tel qu'il ressort de l'Enquête nationale sur la pauvreté des ménages 1998, les enfants âgés de trois à cinq ans sont les plus durement touchés – plus de 27 pour cent d'entre eux sont sous-alimentés en termes de taille et de poids.

2.5.3 La persistance du ralentissement de la croissance économique constitue, de loin, la cause de pauvreté la plus manifeste. Les chocs extérieurs des années 70 et 80, conjugués au caractère inapproprié des politiques, ont entraîné la baisse du taux de croissance moyen du PIB, qui est passé de 7,25 pour cent au cours des années 70 à 3,25 pour cent à la fin des années 80, puis à seulement 2,75 pour cent au début des années 90. La faiblesse de la base de ressources et la forte dépendance d'une agriculture reposant sur une culture unique ont eu également une incidence négative sur la croissance de l'économie et, partant sur les revenus des ménages. Les politiques et stratégies successives visant à diversifier la base d'exportation de la Gambie se sont traduites par des résultats modestes en termes d'accroissement sensible des recettes d'exportation. L'amélioration de la production agricole n'entraîne pas nécessairement une augmentation des revenus des paysans, en raison des insuffisances dont souffrent les systèmes de

commercialisation. La faiblesse de la base de ressources constitue l'un des principaux facteurs qui minent la résistance de l'économie gambienne. Celle-ci est exacerbée par l'afflux de réfugiés migrants en provenance des pays voisins en proie aux conflits et aux guerres civiles.

2.5.4 Les principaux secteurs productifs de l'économie gambienne, notamment le tourisme, les activités de réexportation et le bâtiment, n'ont pas été suffisamment robustes pour créer les opportunités d'emploi nécessaires afin de satisfaire les besoins d'une population qui croît rapidement et influer de façon positive sur la pauvreté. Par conséquent, le taux de chômage demeure élevé, imposant un fardeau plus lourd aux ménages les plus pauvres. La taille modeste du pays et le ralentissement de la croissance des activités du secteur privé n'ont permis de créer que peu d'opportunités pour l'accroissement de l'emploi. Au fil des années, l'étranglement de l'assiette fiscale a limité la capacité du Gouvernement à porter les recettes à des niveaux substantiels afin de faire face aux niveaux croissants de pauvreté et de privations dans le cadre d'importants programmes d'investissement public. Enfin, l'accroissement rapide de la population a également favorisé la situation de pauvreté généralisée qui prévaut dans le pays.

2.6 Questions transversales

2.6.1 **Le genre :** En raison des normes et pratiques culturelles, sociales et coutumières en vigueur en Gambie, les femmes continuent d'avoir un statut social inférieur à celui des hommes. Elles sont victimes d'inégalités en ce qui concerne l'accès à l'éducation, le contrôle des biens et la prise de décision. Ce déséquilibre se ressent, dans une large mesure, dans la distribution des capacités de génération de revenus au niveau de la population active, qui révèle que les femmes représentent la majeure partie de la main-d'œuvre non qualifiée (soit environ 61,9 pour cent) et travaillent, pour l'essentiel, dans le secteur agricole qui est caractérisé par la faiblesse de la productivité et des revenus. Les hommes représentent environ 90,6 pour cent de la main-d'œuvre qualifiée. Afin de combler le fossé entre hommes et femmes, le Gouvernement a parachevé, en 2002, le projet de Plan d'action pour la mise en œuvre de la Politique de genre en Gambie. Ce document met l'accent sur deux domaines prioritaires : i) le renforcement des capacités des points focaux du genre au sein des différents ministères afin de leur permettre de prendre en compte de façon efficace les questions de genre et de pauvreté dans les politiques et programmes de leurs ministères respectifs ; ii) la formation du personnel des unités de planification des Ministères des Finances, de la santé et de l'éducation en matière de planification et de budgétisation prenant en compte le genre.

2.6.2 En outre, un projet de Politique nationale de promotion de la femme gambienne (NPAGW), qui couvre la période 1999-2009, a été parachevé. Ce document présente les grandes lignes des politiques et stratégies propres à assurer la promotion de la femme et sa participation dans tous les secteurs productifs de l'économie. Le Bureau du Vice-président et des affaires féminines a vocation à superviser la mise en œuvre des politiques de genre énoncées dans le document, en collaboration avec le Bureau des femmes et le Conseil national pour les femmes. Toutefois, ces institutions ne disposent pas de la capacité nécessaire pour assurer le suivi efficace de l'exécution des différents politiques et programmes de genre stipulés dans le document.

2.6.3 **Environnement :** La Gambie est confrontée à de redoutables défis environnementaux. Située dans la zone sahélienne et sur le littoral de l'Océan Atlantique, elle connaît une situation environnementale précaire. Cette précarité est exacerbée par l'accroissement rapide de la population et l'amenuisement de la base de ressources naturelles. En outre, étant donné que le pays est une étroite bande de terre bordée de part et d'autre par le fleuve Gambie, il est sensible sur le plan environnemental, dans la mesure où il est tributaire de la

situation du système fluvial. Les pratiques agricoles néfastes, le surpâturage, la mauvaise gestion des sols et de l'eau, l'abattage des arbres et les périodes de sécheresse fréquentes se sont soldés par la perte de productivité des sols et la disparition du couvert végétal. L'extraction de sable sur la plage, l'élimination des déchets solides et l'élévation du niveau de la mer entraînent la dégradation du littoral et font planer une menace sur l'industrie touristique. En effet, la Gambie figure parmi les dix pays les plus vulnérables à la montée du niveau de la mer au monde. On constate déjà des intrusions d'eau salée dans la nappe aquifère jusqu'à la moitié du tracé du fleuve Gambie.

2.6.4 Le Gouvernement gambien est conscient de la précarité de la situation environnementale du pays et s'attache à mettre en œuvre les mesures qui ont été mises au point et énoncées dans le Plan d'action environnemental de la Gambie (GEAP) en 1992. Au nombre des stratégies élaborées afin d'atteindre les objectifs environnementaux dans le cadre du GEAP figurent : i) la sensibilisation sur les risques liés à différentes formes de dégradation de l'environnement et à la perte de la biodiversité ; ii) le renforcement des capacités des communautés locales afin d'assurer leur meilleure participation à l'application efficace de technologies appropriées, axées sur les communautés et gérées par celles-ci ; et iii) les instruments juridiques, notamment la législation sur les évaluations d'impact environnemental. Suite aux efforts déployés dans le cadre du GEAP, le Gouvernement a promulgué la Loi sur l'environnement. Par ailleurs, une Agence nationale pour l'environnement (NEA) a été mise sur pied afin de superviser la mise en œuvre du GEAP et des activités connexes.

2.6.5 Les établissements humains pauvres et spontanés constituent une autre source de préoccupations environnementales en Gambie. Au cours des trois dernières décennies, le pays a connu une urbanisation rapide échappant à toute stratégie de planification ou de gestion foncière appropriée. Cet état de choses s'est traduit par une situation environnementale déplorable dans les établissements urbains ainsi créés, la destruction de la couche supérieure/fragile du littoral, et l'expansion anarchique des établissements urbains sans aucune prise en compte de l'optimisation et l'établissement d'un ordre de priorité de l'utilisation des ressources. Il convient d'élaborer des plans physiques appropriés et de disposer d'informations géographiques à jour sur tous les établissements humains et bases de ressources afin d'améliorer la situation de l'environnement. La mise au point de stratégies appropriées en matière d'établissements humains mérite d'être prise en compte et doit être intégrée au programme économique et de lutte contre la pauvreté du Gouvernement.

2.6.6 **Intégration régionale :** La Gambie est membre d'au moins seize (16) organisations régionales dans les domaines de l'intégration économique et monétaire, de l'agriculture, des ressources naturelles, de la santé, et des transports. La plus importante de celles-ci est la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Elle n'est pas membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), car elle dispose de ses propres monnaie et banque centrale. Cependant, cinq pays ouest-africains non-membres de l'UEMOA (Ghana, Nigeria, Gambie, Guinée et Sierra Leone) ont manifesté leur intention de créer une union monétaire regroupant les pays de la région qui ne sont pas membres de la Zone Franc, d'ici à juillet 2005. A cet égard, ils se sont engagés à : i) atteindre un taux d'inflation de cinq pour cent d'ici à 2003 ; ii) ramener le déficit budgétaire à moins de 4 pour cent du PIB et son financement par la banque centrale à 10 pour cent des recettes publiques de l'année précédente ; et iii) maintenir les réserves de devises à six mois des importations. Les cinq pays ont créé un Conseil de convergence qui a vocation à assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures préalables à la création d'une Banque centrale commune en 2005. L'évolution récente des agrégats

macroéconomiques semble indiquer que la Gambie est en mesure d'atteindre ces objectifs, bien que des politiques prudentes s'imposent pour ramener le déficit budgétaire au niveau cible de 4 pour cent du PIB.

2.6.7 La Gambie est éligible, depuis janvier 2003, aux exportations vers les Etats-Unis au titre de la Loi sur la croissance et les opportunités pour l'Afrique (AGOA). En outre, elle est liée au Sénégal par des accords commerciaux réciproques. Au cours des trois dernières années, le commerce de transit avec ce pays a représenté environ 15 pour cent du PIB généré par le secteur du commerce. Toutefois, des efforts plus soutenus sont nécessaires afin que la Gambie tire pleinement parti des opportunités qu'offrent les accords commerciaux existants.

2.6.8 **Gouvernance :** Un certain nombre de problèmes, en particulier ceux relatifs aux aspects politiques et économiques de la gouvernance, continuent de miner les relations entre le Gouvernement gambien et les donateurs, et de saper ses efforts en vue de promouvoir une croissance durable. Le Groupe de la Banque et d'autres partenaires au développement sont intervenus auprès du Gouvernement au sujet de certains de ces problèmes, en particulier ceux liés à la vague de suspensions ou de révocations des hauts fonctionnaires, aux tentatives d'amendement de la constitution, à l'ingérence politique dans les procédures juridiques et judiciaires, et les processus électoraux, au manque de transparence et d'obligation de rendre des comptes dans la gestion des ressources publiques, ainsi qu'aux tentatives visant à empêcher tout débat public par l'introduction d'un nouveau Projet de loi sur les médias en 2002. Ces problèmes ont été exacerbés par le conflit de propriété entre le Gouvernement et Alimenta, qui a été réglé depuis.

2.6.9 Les interventions susmentionnées ont contribué, dans une large mesure, à sensibiliser le Gouvernement sur les questions liées à la bonne gouvernance. En conséquence, celui-ci a mis sur pied une Commission nationale pour la bonne gouvernance (NCGG), ainsi qu'un Secrétariat, qui relèvent directement de la Présidence. Par le truchement de la NCGG, le Gouvernement entend promouvoir et renforcer la transparence et l'obligation de rendre des comptes en matière de gestion budgétaire, la primauté du droit et la protection de droits de la personne. Le programme comporte les six composantes ci-après : i) la révision de la constitution et la réforme du processus électoral ; ii) la réforme de la structure du Parlement et des procédures parlementaires ; iii) l'éducation civique ; iv) la réforme des procédures légales et judiciaires ; v) la réforme de la fonction publique et de l'administration ; et vi) la décentralisation et la réforme des administrations locales. Outre la NCGG, le Gouvernement a créé un certain nombre d'institutions de gouvernance, notamment le Bureau du Médiateur, la Commission nationale pour l'éducation civique et la Commission électorale indépendante. S'agissant des stratégies, le processus de décentralisation est en bonne voie, avec la promulgation de la Loi sur les administrations locales. Ce processus devrait jouer un rôle prépondérant dans l'habilitation des populations, tout en favorisant la mise en œuvre du programme de lutte contre la pauvreté du Gouvernement.

2.6.10 **Normes fondamentales du travail :** La Gambie a ratifié l'ensemble des huit conventions fondamentales de l'OIT relatives aux Normes fondamentales du travail, en l'occurrence : i) la liberté d'association et le droit de négocier de façon collective ; ii) l'égalité de chances et la non-discrimination en matière d'emploi ; iii) l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire ; et iv) l'abolition effective du travail des enfants, l'accent étant mis sur ses pires formes. Toutefois, il s'est avéré difficile d'assurer le suivi de l'application de ces normes, bien que de nombreux rapports mondiaux sur le travail concernant le pays tendent à montrer que le travail des enfants est découragé en Gambie.

2.7 Principaux obstacles à la croissance durable et à la lutte contre la pauvreté

2.7.1 L'économie gambienne est fragile et très vulnérable aux chocs extérieurs. Les récentes enquêtes sur la pauvreté tendent à montrer qu'elle est confrontée à un certain nombre de contraintes d'ordre économique, social, institutionnel et physique dont les plus importantes sont indiquées ci-après : i) l'instabilité de l'environnement macroéconomique et le lourd fardeau de la dette ; ii) la faiblesse de la mobilisation des ressources intérieures et de l'investissement ; iii) la forte incidence de maladies telles que le paludisme et la menace de l'épidémie de VIH/Sida ; et iv) la précarité de l'infrastructure physique.

2.7.2 **Instabilité de l'environnement macroéconomique :** L'instabilité de l'environnement macroéconomique et l'incertitude inhérente aux politiques macroéconomiques, telles qu'examinées à la section 2.2 du présent rapport, figurent au rang des facteurs néfastes qui continuent de miner la création d'un cadre propice pour les activités du secteur privé et constituent un obstacle à la réponse en termes d'offre du secteur réel. Cette instabilité macroéconomique s'explique, pour l'essentiel, par la persistance de déficits budgétaires insoutenables, qui sont indûment financés par d'importants emprunts contractés auprès du système bancaire. L'accumulation rapide de la dette intérieure, dont le montant a atteint 2,9 milliards de dalasis (GMD) en septembre 2002 constitue l'une des conséquences néfastes de ce mode de financement peu judicieux du déficit.

2.7.3 Tout comme l'encours de la dette, le taux d'intérêt des bons du Trésor a crû, passant de 12 pour cent en 2000 à 15,6 pour cent en décembre 2002. Par ailleurs, en 2000, le service de la dette intérieure a absorbé près de 19 pour cent des recettes intérieures. Ce taux est passé à 23 pour cent en 2001, puis à environ 25 pour cent du PIB en décembre 2002. L'augmentation de la part des dépenses consacrées au financement de la dette intérieure et les taux d'intérêt élevés y relatifs sont préjudiciables au secteur privé qui doit entrer en concurrence avec le secteur public pour l'accès au crédit. Par conséquent, le Gouvernement doit adopter une politique budgétaire prudente axée sur la réduction des emprunts intérieurs, afin de pallier les conséquences macroéconomiques négatives liées aux niveaux élevés du déficit budgétaire et de la dette intérieure.

2.7.4 **Faiblesse de la mobilisation des ressources intérieures :** Le ratio épargne/PIB était de 4,8 pour cent en moyenne entre 1995 et 1999, les chiffres pour 2001 et 2002 étant de 4,1 pour cent et 6,4 pour cent du PIB, respectivement. Le ratio investissement intérieur brut (IIB)/PIB était de 19,2 pour cent en moyenne au cours de la période 1995-1999 et ceux de 2000 et 2001 étaient estimés à 17,8 pour cent et 19,4 pour cent du PIB. L'important écart entre l'épargne et l'investissement intérieurs est généralement financé par des sources extérieures, ce qui témoigne de l'extrême dépendance du pays des ressources extérieures pour le financement de son programme de développement. Cette situation est insoutenable et rend le pays particulièrement vulnérable aux vicissitudes liées au flux de ressources extérieures. Elle est devenue plus manifeste en 1994, lorsque l'aide extérieure a été suspendue, suite au coup d'Etat intervenu au mois de juillet. La baisse de l'aide extérieure, associée au relâchement de la discipline budgétaire, ont eu un impact négatif sur l'économie, en particulier sur l'accroissement rapide de la dette intérieure, suivie de la montée en flèche des taux d'intérêt. Par conséquent, le Gouvernement doit, de toute urgence, constituer une base de ressources intérieures solide, rationaliser le déficit budgétaire élevé chronique et améliorer sa politique fiscale. Par ailleurs, des mesures doivent être prises afin de renforcer l'efficacité du secteur financier et promouvoir la mise au point d'instruments financiers de nature à attirer l'épargne.

2.7.5 Contraintes institutionnelles et de capacités : La SPA-II reconnaît, d'une manière générale, que la Gambie est confrontée à une grave pénurie de personnel technique et professionnel qui constitue un frein à la gestion de l'économie, en général, ainsi qu'à l'exécution des projets, à la formulation des politiques et à la prestation des services essentiels, en particulier. Les nombreux projets de renforcement des capacités en cours d'exécution financés par les donateurs ne suffisent guère à satisfaire les besoins de renforcement des capacités du pays. Au nombre de ceux-ci figurent le Projet de renforcement des capacités pour la gestion de l'économie (PRCGE) financé par la Banque mondiale, le Projet d'appui institutionnel au renforcement des capacités de la BAD et la formation de nombreux fonctionnaires entreprise par le DSFEA. Ces programmes de renforcement des capacités nationales, dont il convient d'étendre la portée, visent à renforcer la capacité à assumer les principales fonctions économiques aux niveaux central et local.

2.7.6 Précarité et insuffisance de l'infrastructure : La SPA-II a également identifié la précarité et l'insuffisance de l'infrastructure de transport comme l'une des principales contraintes au développement en Gambie. La faiblesse des capacités institutionnelles, les contraintes budgétaires et l'absence de politique d'entretien, ainsi que le manque de mécanismes permettant de générer des recettes pour l'entretien et l'amélioration des routes, ont entraîné la détérioration complète de 22 pour cent du réseau, en raison du retard accusé par les travaux d'entretien tant périodiques que de routine. Les pistes rurales ont enregistré le plus faible niveau d'investissement, ce qui se traduit par des coûts de transport élevés pour les intrants agricoles et les produits d'exportation, des coûts plus élevés pour les produits de base et la réduction de l'accès des populations rurales aux services sociaux.

2.7.7 La détérioration de l'infrastructure de transport accroît le coût de transport pour tous les secteurs et menace de réduire à néant l'avantage comparatif dont jouit le pays en matière de production céréalière et horticole. La distance relativement courte qui sépare les zones de production des principaux ports du pays place la Gambie dans une position favorable par rapport à celle de ses concurrents régionaux, dans lesquels la distance moyenne dépasse 250 kilomètres. Cet avantage est en train d'être battu en brèche par le piteux état du réseau routier.

2.7.8 Le transport fluvial offre des possibilités pour le transport de marchandises, en particulier pour les produits en vrac, notamment l'arachide et les matériaux de construction. Cependant, ce sous-secteur est confronté au manque d'équipements et à la détérioration des installations d'accostage. Le piteux état des corridors régionaux et la mauvaise qualité des services de transbordement constituent un frein à l'intégration régionale. L'état des bacs pose un problème non seulement d'intérêt public au plan interne, mais également d'importance internationale, dans la mesure où ces corridors font partie intégrante du réseau routier sénégalais.

2.7.9 Conscient de la nécessité d'adopter une approche sectorielle intégrée et d'assurer l'accès aux services de base, en particulier pour les pauvres, le Gouvernement a préparé un Plan national pour les transports (NTP) en 1997. Le NTP, qui couvre la période 1997-2006, souligne la nécessité de réhabiliter et d'entretenir le patrimoine public existant, outre les investissements importants que requiert la création de nouvelles infrastructures. Il s'inscrit dans le cadre de la Vision 2020 orientée vers l'extérieur, qui prévoit de faire du pays la porte d'entrée de la sous-région ouest-africaine. Au nombre des principaux volets de la politique figurent la mise sur pied de l'Office des routes de la Gambie (GRA) qui sera responsable de l'administration, du contrôle et de l'entretien du réseau routier national, ainsi que la création d'un Fonds routier spécial afin de déterminer les niveaux appropriés des frais d'usagers et de veiller à ce que le GRA utilise de façon judicieuse les ressources allouées.

2.7.10 Contraintes dans les secteurs de l'eau et de l'énergie : La SPA-II reconnaît également que les secteurs de l'énergie et de l'eau en Gambie posent deux des plus graves contraintes à la croissance économique. La Compagnie nationale d'eau et d'électricité (NAWEC) est la société publique qui gère ces deux secteurs, et le renforcement de ses capacités revêt une importance capitale pour la réalisation de l'objectif de croissance induite par le secteur privé énoncé dans le DSRP. En 2001 et 2002, la NAWEC a enregistré des déficits nets de 2,5 millions et 1,4 million de dollars EU, respectivement. Les tarifs de l'électricité et de l'eau sont faibles et leur réglementation n'obéit à aucun principe. En ce qui concerne l'eau, le ratio de couverture dans les zones urbaines est faible. De même, le secteur de l'énergie de la Gambie est caractérisé par la faiblesse de la consommation et une extrême dépendance du bois de feu dont l'utilisation a atteint un niveau insoutenable, entraînant la déforestation et la dégradation de l'environnement. La consommation brute d'énergie par habitant du pays entre 2000 et 2002 est estimée à 0,26 tonne d'équivalent pétrole (TEP), contre 0,62 TEP pour l'ensemble du continent africain et 1,62 TEP pour le monde entier. Le bois de feu représente environ 70 pour cent de la consommation, tandis que le reste des besoins est couvert par les produits pétroliers. La quasi-totalité de l'électricité consommée dans le pays est produite à partir du gas-oil importé. Il s'ensuit que le tarif moyen pondéré de l'électricité en Gambie figure parmi les plus élevés au monde.

2.7.11 Depuis 2002, le taux d'accès à l'électricité n'est que de 23 pour cent au plan national et de 35 pour cent à Banjul. La charge de pointe est limitée à environ 26 MW, en raison des contraintes de production, et la demande non satisfaite est estimée à environ 5 MW. Au cours des cinq prochaines années, une production supplémentaire d'environ 15 MW sera nécessaire. Outre la production, la NAWEC a besoin d'investissements importants dans les domaines des équipements de transport et de la distribution, ainsi que d'une meilleure gestion. A l'heure actuelle, la Compagnie souffre de pertes importantes et d'un taux de recouvrement relativement faible. Elle est également confrontée à des problèmes d'environnement au niveau de ses usines et à la pénurie de moyens de stockage pour le combustible. Afin d'atteindre les objectifs de croissance stipulés dans le DRSP, il sera nécessaire que la Gambie surmonte les contraintes liées à l'insuffisance de l'approvisionnement en eau et en énergie. Le Groupe de la Banque a approuvé récemment un don en vue d'aider à évaluer les ressources d'énergie renouvelable dont dispose le pays et à proposer des mesures afin de les mettre en valeur.

2.7.12 Contraintes d'ordre social : Une augmentation du taux d'infection à VIH a été constatée ; le taux de prévalence pour le VIH-1 est de 1,2 pour cent, tandis que celui du VIH-2 est de 0,9 pour cent. Selon les enquêtes effectuées entre mai 2000 et août 2001, la prévalence du VIH-1, qui est le plus virulent des deux formes de virus pourrait avoir progressé de plus de 100 pour cent au cours des cinq dernières années, bien que très faible au départ. En 2000, 2 810 cas d'infection à VIH avaient été signalés en Gambie dont 55 pour cent (soit 1 535 cas) concernaient les femmes. En Gambie, l'infection à VIH se concentre dans la tranche d'âge de 25 à 44 ans, qui a enregistré 1 790 cas en 2000. Au nombre des facteurs qui favorisent l'infection figurent des pratiques traditionnelles telles que le lévirat, le partage des lames et des instruments tranchants au cours des cérémonies de circoncision, la transmission mère-enfant et les rapports sexuels non protégés. Outre le VIH/Sida, d'autres MST sont très répandues en Gambie. Les efforts visant à promouvoir le développement durable ne pourront produire les résultats escomptés que si la menace du VIH/Sida et d'autres maladies graves telles que le paludisme est conjurée.

2.7.13 Accroissement rapide de la population : La Gambie est en train d'organiser un recensement pour 2003. Cet exercice a été rendu nécessaire par l'écart croissant entre la croissance démographique et la croissance économique qui continue de miner sérieusement la capacité du Gouvernement à réduire la pauvreté de façon durable. Le pays a connu une croissance démographique rapide au cours des deux dernières décennies. A l'indépendance, la population de la Gambie était estimée à 325 000 habitants. En 1973, elle est passée à 493 499 habitants, puis en 1983 à 687 817 habitants. Au cours de la période 1983-1993, le taux de croissance démographique était de 4,2 pour cent par an, l'un des plus élevés de la sous-région. Il était de loin supérieur au taux de croissance moyen du PIB réel qui ne représentait que 2,7 pour cent entre 1980 et 1990. Suite à cet accroissement rapide, la densité de la population est passée de 64 à 97 habitants au kilomètre carré. L'augmentation rapide de la densité de la population continue d'avoir une incidence négative sur l'environnement, à mesure que s'intensifie la pression pour les maigres ressources, notamment le bois de feu. La distribution par âge de la population est déséquilibrée en faveur des jeunes, les personnes âgées de moins de 15 ans représentant 45 pour cent de la population masculine et 44 pour cent de la population féminine, ce qui signifie que le taux de dépendance est élevé.

2.7.14 Conscient des graves implications de la tendance démographique actuelle, le Gouvernement gambien a mis au point la première Politique démographique nationale (PDN) pour le développement socioéconomique en 1992. Cette politique a été révisée en 1997, en tenant compte des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Elle vise à relever le niveau de vie des populations par la mise en œuvre des mesures ci-après : i) la réduction de l'écart entre le taux de croissance démographique et la croissance économique ; ii) la protection de l'environnement ; et iii) la facilitation de la mise en œuvre aux plans national et local. Afin de réaliser les objectifs de la PDN, qui sont liés à ceux de la SPA-II – ou DSRP – de portée plus large, il sera nécessaire d'accélérer la croissance, d'améliorer l'éducation des filles et d'accorder la priorité à l'agriculture et au développement rural pour mettre un terme à l'exode rural.

2.8 Potentialités en matière de croissance et de lutte contre la pauvreté

La Gambie dispose des potentialités nécessaires pour atteindre et maintenir des taux de croissance économique supérieurs à ceux enregistrés au cours des deux dernières décennies. Cette performance est nécessaire afin que les efforts visant à réduire la pauvreté généralisée et à relever le niveau de vie des populations soient couronnés de succès. Au rang des secteurs de croissance potentiels identifiés dans la SPA-II figurent l'agriculture, le tourisme et le commerce. Il existe également des perspectives de croissance dans le domaine de la diversification de l'agro-industrie, en particulier pour les fruits et les légumes. Toutefois, celles-ci ne sauraient se concrétiser également sans le concours du secteur privé. Le secteur touristique a connu un essor, mais la part du pays dans le marché touristique africain, voire ouest-africain, ne cesse de baisser. Afin de renverser cette tendance et de mettre à profit les potentialités du secteur touristique de la Gambie, le Gouvernement doit s'attacher, une fois de plus, à attirer l'investissement privé. L'autre secteur qui dispose d'un potentiel de croissance considérable est celui du commerce de pré-exportation. Par le passé, le pays a joué un rôle prépondérant en tant que centre régional d'échanges. Comme c'est le cas pour l'agriculture et le tourisme, la croissance du commerce de pré-exportation appelle la création d'un cadre propice pour les activités du secteur privé.

III. PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DU GOUVERNEMENT

Le cadre pour la préparation du DSP 2002-2004 pour la Gambie demeure la Stratégie d'allègement de la pauvreté (SPA-II) complète du Gouvernement – ou DSRP – qui a été lancée par le Gouvernement et approuvée par la communauté des donateurs en mai 2002. Dans la SPA-II, le Gouvernement reconnaît qu'il existe une situation de pauvreté généralisée en Gambie et effectue une analyse pleine d'enseignements de ce phénomène, dont devraient s'inspirer les stratégies de lutte contre la pauvreté du Gouvernement.

3.1 Points saillants du Programme de lutte contre la pauvreté

3.1.1 La SPA-II stipule l'engagement de la Gambie à éradiquer la pauvreté à long terme par l'augmentation des revenus grâce à la croissance économique et à la réduction des inégalités par le truchement de mesures de lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement considère la SPA-II comme la pierre angulaire du développement économique et de l'amélioration de la gestion des ressources publiques de la Gambie. La SPA-II propose la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le taux de croissance du PIB réel, en le portant à environ 6 pour cent par an, et la création d'opportunités de génération de revenus dans les principaux secteurs que sont l'agriculture, le tourisme et le commerce, ainsi que dans les entreprises informelles et les petites entreprises. Des mesures permettant de mieux cibler les services d'éducation et de santé et d'améliorer leur prestation sont également recommandées, parallèlement à celles axées sur la création d'opportunités d'emploi rémunéré et productif, en particulier pour les jeunes chômeurs et les populations défavorisées.

3.1.2 Afin d'accélérer et de maintenir la croissance économique au rythme requis de plus de 6 pour cent l'an, la SPA-II propose la réalisation des cinq objectifs suivants : i) la création d'un cadre propice pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté ; ii) le renforcement de la capacité de production et de la protection sociale des pauvres ; iii) l'amélioration de la couverture des services sociaux de base ; iv) la décentralisation et l'habilitation politique grâce au renforcement des capacités des organisations de la société civile ; et v) l'intégration de mesures transversales de lutte contre la pauvreté. La deuxième dimension de la pauvreté analysée dans le Document concerne la transformation des moyens de subsistance des populations grâce à un investissement soutenu dans la valorisation des ressources humaines.

3.1.3 Par le truchement de la SPA-II, le Gouvernement reconnaît qu'un environnement macroéconomique stable revêt une importance primordiale pour la croissance durable, l'allègement de la pauvreté et la rentabilité des activités du secteur privé. Ceci nécessite une gestion systématique des ressources publiques en mettant en œuvre des politiques prudentes pour la gestion budgétaire, monétaire et de la dette. Par conséquent, une FRPC triennale a été approuvée par le FMI et est censée apporter le soutien macroéconomique nécessaire au Programme de lutte contre la pauvreté du Gouvernement (voir Encadré 3). Les principaux objectifs de ce programme sont indiqués ci-après : i) maintenir un taux de croissance du PIB réel d'environ 6 pour cent au cours de la période 2003-2005 ; ii) ramener le taux d'inflation à moins de 4 pour cent par an d'ici à 2005 ; iii) limiter le déficit du compte courant (hors dons) à environ 10,25 pour cent du PIB d'ici à 2005 ; et iv) maintenir le niveau des réserves extérieures brutes au cours de la période 2003-2005 à plus de 5 mois des importations de biens et services.

Les autres objectifs importants de la SPA-II sont indiqués ci-après : i) axer les réformes structurelles sur la nécessité de mobiliser les recettes internes, de renforcer l'investissement privé et d'améliorer la qualité et l'efficacité du secteur financier ; ii) renforcer le cadre juridique et, par la suite, les capacités institutionnelles de la Banque centrale de Gambie afin de réglementer et de superviser les institutions bancaires, d'assurance et de microfinancement ; iii) habiliter les femmes et améliorer leur accès à la terre en milieu rural ; et iv) améliorer la situation de la gouvernance dans le pays. Il convient d'accorder également une attention particulière au renforcement des capacités pour la mise en œuvre et le suivi participatifs de la SPA-II, tout en mettant suffisamment l'accent sur les questions transversales de la gouvernance, de l'environnement, de la nutrition, de la population et du VIH/Sida.

3.2 **Evaluation de la Stratégie de lutte contre la pauvreté du Gouvernement**

3.2.1 La SPA-II comporte des domaines dans lesquels des activités sont encore en cours d'exécution et qui appellent des efforts supplémentaires, à mesure que la Stratégie de lutte contre la pauvreté tend vers la phase de mise en œuvre. Au nombre de ceux-ci figurent l'approfondissement et l'élargissement du travail sectoriel afin d'affiner les priorités, le calcul de leurs coûts et leur suivi. Un travail supplémentaire est nécessaire afin de veiller à ce que les dépenses prévisionnelles du DSRP soient conformes au budget prévisionnel. Ce travail devrait conduire à l'élaboration d'un cadre de dépenses à moyen terme. Un accent particulier a déjà été mis sur les disparités persistantes entre hommes et femmes en Gambie. Elles requièrent une analyse plus détaillée et une prise en compte plus efficace, en particulier en milieu rural.

3.2.2 L'autre faiblesse majeure de la SPA-II réside dans le fait qu'elle ne prend pas en compte les politiques relatives au marché de l'emploi dans le programme de lutte contre la pauvreté. Cette faiblesse fondamentale mérite d'être prise en compte et intégrée dans les versions futures de la SPA-II. Par exemple, la Stratégie ne fournit aucune statistique sur l'importance de la population active actuelle et sa croissance à moyen terme. Aucune donnée, ni analyse n'est fournie sur la création d'emplois attendue, à mesure que l'économie se développe suite à la mise en œuvre des politiques de croissance favorables aux pauvres énoncées dans la SPA-II. Par ailleurs, le document passe sous silence également les changements attendus concernant les salaires, les politiques relatives aux salaires minima et à l'impôt, ainsi que les implications de ces politiques pour le Programme de lutte contre la pauvreté. Les politiques relatives au marché de l'emploi constituent un pilier essentiel de tout programme de lutte contre la pauvreté et doivent être prises en compte dans la SPA-II.

3.2.3 En outre, il est fait peu mention des politiques qui visent à promouvoir activement l'investissement direct étranger. L'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques pourraient avoir un impact immédiat sur la pauvreté grâce à la création d'emplois directs et indirects et à l'accroissement des recettes publiques.

3.2.4 **Financement du Programme de lutte contre la pauvreté :** Il convient de fournir également davantage de détails au sujet du financement de la SPA-II. Ceci est essentiel, car le déficit de financement de la Gambie pour la période 2003-2005, y compris le soutien à la mise en œuvre de la Stratégie, est estimé à 66-82 millions de DTS (voir Annexe 9). Après la prise en compte des décaissements prévus d'environ 14,4 millions de DTS, il subsiste un déficit de financement résiduel de près de 52-68 millions de DTS. Afin de mobiliser les ressources nécessaires pour combler le déficit de financement, le Gouvernement, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a organisé, à Genève, la sixième

Table ronde sur la Gambie, en septembre 2002. La réunion a enregistré une large participation, notamment celle des principaux partenaires au développement de la Gambie. Par ailleurs, des contributions d'un montant total de 118 millions de dollars EU ont été annoncées en vue de financer la mise en œuvre de différentes composantes de la SPA-II au cours de la période 2003-2006. Toutefois, il reste à savoir quel montant de ces ressources sera mobilisé effectivement suite aux annonces faites au cours de la Table ronde de Genève.

3.3 Défis et risques

Les résultats des discussions avec les différentes parties prenantes tendent à indiquer que la mise en œuvre de la SPA-II sera confrontée aux cinq risques ci-après :

- i) **premièrement**, il existe le risque de résurgence des problèmes de sécurité dans la sous-région. Si les tensions devaient s'accroître, la Gambie serait probablement appelée à supporter les coûts liés aux réfugiés et aux questions de sécurité, et à faire face aux conséquences néfastes potentielles pour l'industrie touristique dont les perspectives sont prometteuses ;
- ii) **deuxièmement**, il existe le risque lié à la persistance éventuelle des problèmes de gouvernance, qui pourraient saper la confiance des investisseurs, ralentir le décaissement des ressources des donateurs et entraîner des retards dans la mise en œuvre de la SPA-II. Des événements tels le coup d'Etat militaire de 1994, la saisie des actifs de Alimenta, la passation de gré à gré de marchés et le licenciement inexplicé de hauts fonctionnaires, en particulier en 2000 et 2001, ont tous porté atteinte à l'image du pays et pourraient avoir de graves conséquences pour les relations futures avec les bailleurs de fonds ;
- iii) **troisièmement**, il existe le risque que la mise en œuvre du programme de lutte contre la pauvreté soit compromise par la faiblesse de la capacité institutionnelle du secteur public. Bien que des efforts aient été déployés afin de mobiliser l'assistance technique (AT) nécessaire pour pallier ce problème, tout retard lié à la recherche d'une assistance technique appropriée ou à sa fourniture efficace aurait une incidence négative sur la mise en œuvre de la SPA-II. A cet égard, il y a lieu de citer l'amélioration du climat d'investissement qui nécessite, de toute évidence, des réformes judiciaires qui ont été timides dans le cadre du CBEMP ; et
- iv) **enfin**, en tant que petit pays ouvert dont l'économie est peu diversifiée, la Gambie est très vulnérable aux chocs négatifs, notamment les aléas climatiques et la détérioration des termes de l'échange. Ceux-ci pourraient exercer des pressions sur les recettes budgétaires et ralentir tout progrès dans l'exécution de la SPA-II.

3.4 Partenariats stratégiques

3.4.1 **Coordination entre donateurs :** La Gambie est très tributaire de l'aide extérieure au développement. Le pays a reçu 49 millions de dollars EU sous forme d'aide publique nette au développement en 2000, soit 38 dollars EU par habitant. Cinquante et un (51) pour cent de cette aide a été accordée par les institutions multilatérales, en particulier la BAD, le Département pour le développement international du Royaume-Uni (DfID), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Union européenne (UE) et les organismes membres de la famille des Nations Unies. L'aide bilatérale représente environ 30 pour cent et est fournie essentiellement par la France, l'Allemagne, le Japon, les Etats-Unis et le Fonds de l'OPEP. L'actuel mécanisme de coordination de cette aide extérieure laisse encore à désirer et beaucoup reste encore à faire, en particulier pour l'amélioration de la coordination tant interne qu'externe. La BAD continuera de travailler en étroite collaboration avec tous les partenaires au développement du pays et s'emploiera à améliorer la coordination et les mécanismes de cofinancement au cours du cycle de prêt du FAD-IX. L'Encadré 2 résume les principales activités de développement entreprises par les principaux donateurs.

Sources : Gouvernement gambien

ENCADRE 2 : Activités des donateurs et mécanismes de coordination en Gambie

Banque mondiale : La Banque mondiale, par le truchement de l'IDA, est un partenaire au développement de premier plan de la Gambie. Au 30 août 2002, l'IDA avait approuvé 30 prêts, pour un montant total d'environ 271 millions de dollars EU, le montant non décaissé s'élevant à quelque 70 millions de dollars EU. L'actuel portefeuille comprend six projets dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'allègement de la pauvreté, du renforcement des capacités pour la gestion de l'économie, et le Projet de porte d'entrée pour le secteur privé, qui vise à aider le pays à devenir un centre d'exportation et de transformation compétitif au plan mondial. La Banque mondiale exécute ses activités en coordination avec celles des autres donateurs, par le truchement du Département d'Etat chargé des affaires financières et économiques et de la Banque centrale de Gambie.

Fonds monétaire international (FMI) : Le FMI a approuvé, le 29 juin 1998, la Facilité triennale pour la réduction de la pauvreté et la croissance d'un montant de 20,61 millions de DTS. Le programme a été exécuté avec succès entre 1998 et 2001. D'une manière générale, la Gambie a enregistré des progrès appréciables en matière de politiques macroéconomiques et structurelles. En juillet 2002, les Conseils d'administration du FMI ont approuvé un programme de remplacement connu sous le nom de FRPC-II, dont le montant s'élevait à 20,22 millions de DTS, soit 27 millions de dollars EU. La première revue de ce programme a été effectuée en octobre 2002. Elle a confirmé que la "FRPC **était sur la bonne voie**", mais a recommandé que des politiques budgétaires prudentes soient mises en œuvre afin de limiter le déficit budgétaire croissant. Une mission de la BAD qui procédait à l'évaluation du Programme d'appui à la lutte contre la pauvreté de la Gambie a eu des entretiens avec la mission du FMI au cours de la revue. Tout comme la Banque mondiale, le FMI assure la coordination de ses programmes avec ceux des autres bailleurs de fonds par le truchement du Département d'Etat chargé des affaires financières et économiques et de la Banque centrale de Gambie.

Union européenne (UE) : L'UE a affecté 37 millions d'euros à l'appui aux réformes macroéconomiques, aux politiques sectorielles, ainsi qu'aux programmes et projets dans les domaines essentiels et secondaires de l'assistance communautaire. Des ressources additionnelles ont également été prévues sous forme d'aide d'urgence, de contribution aux initiatives d'allègement de la dette approuvées au plan interne, et pour le soutien en vue d'atténuer les effets néfastes de la fluctuation des recettes d'exportation. Le Département d'Etat chargé des affaires financières et économiques assure la coordination des activités de l'UE.

Département pour le développement international (Dfid) : Le programme de développement bilatéral du Royaume-Uni en Gambie a repris en 1998, après avoir été suspendu en 1994. Les composantes de ce programme d'un montant de 4,6 millions de livres sterling sont indiquées ci-après : la mise au point d'un système d'information de gestion de l'éducation ; le renforcement des capacités du Bureau national d'audit de Gambie ; la réforme de la gestion des registres ; le renforcement des capacités de la société civile ; la prise en compte de la pauvreté et des questions de genre ; et l'assistance pour la préparation du DSP de la Gambie (SPA-II). Un soutien a également été apporté à la Commission électorale indépendante de la Gambie pour l'organisation des élections présidentielles et législatives de 2001-2002. Le Département d'Etat chargé des affaires financières et économiques assure la coordination des activités du Dfid.

Organismes membres de la famille des Nations Unies : Différentes institutions des Nations Unies coopèrent avec le Gouvernement gambien depuis l'indépendance. L'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, le PAM, l'OMS, la FAO et le HCR disposent de représentants locaux à Banjul, tandis que l'OIT, l'UNESCO et l'IFAD interviennent par le truchement de leurs bureaux respectifs de Dakar, Abidjan et Rome. Selon le Rapport sur la coopération pour le développement 1998, la contribution totale des institutions membres de la famille des Nations Unies s'élève à 37,7 millions de dollars EU, soit 59,2 pour cent des 63,7 millions de dollars EU que la Gambie a reçus. L'assistance des Nations Unies à la Gambie porte essentiellement sur : i) la promotion du développement des capacités humaines ; ii) l'aide à l'éradication de la pauvreté ; et iii) le renforcement de la promotion et de la protection des droits de la personne et de la bonne gouvernance. Toutes les activités des institutions membres de la famille des Nations Unies sont coordonnées par le truchement du Cadre d'assistance pour le développement des Nations Unies (UNDAF) afin d'avoir un meilleur impact sur le développement du pays.

IV. STRATEGIE DU GROUPE DE LA BANQUE

4.1 **Evaluation de la stratégie précédente**

4.1.1 Au titre du FAD-VIII, qui couvrait la période 1999-2001, la stratégie du Groupe de la Banque a porté essentiellement sur la contribution à la lutte contre la pauvreté et l'encouragement des réformes économiques et administratives qui étaient axées sur la lutte contre la pauvreté et la création d'un cadre propice pour le développement du secteur privé. Cette stratégie était et demeure pertinente pour surmonter les contraintes auxquelles se heurte le développement de la Gambie à l'heure actuelle. Cependant, l'une de ses faiblesses majeures tenait au fait qu'elle n'était pas suffisamment bien intégrée dans la Stratégie intérimaire pour la réduction de la pauvreté de la Gambie – ou SPA-I. En outre la stratégie était trop ambitieuse, compte tenu du montant des ressources disponibles pour la Gambie dans le cadre du FAD-VIII. Elle mettait l'accent essentiellement sur le développement des compétences et de l'éducation de base, ainsi que sur la nécessité d'améliorer la situation de l'emploi et les revenus des populations rurales par l'intensification des interventions dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme, du développement de l'infrastructure, et de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. La stratégie a été étendue par la suite aux préoccupations environnementales, en particulier celles relatives à l'empiètement de la mer et à la destruction de propriétés de grande valeur le long du littoral. L'orientation de la stratégie était conforme à la Vision de la Banque et aux priorités du FAD-VIII et visait à atteindre les pauvres qui constituent la majeure partie de la population gambienne.

4.1.2 Suite à l'Evaluation des politiques et des capacités institutionnelles nationales (EPCIN), la Gambie a bénéficié d'une affectation de 8,50 millions d'UC au titre du FAD-VIII, dont 1,40 million pour le FAT et 7,10 millions pour les projets. Cependant, un montant total de 21,5 millions d'UC, soit environ 253 pour cent des affectations budgétaires, a été utilisé pour les projets ci-après : i) le développement agricole en milieu périurbain ; ii) le développement des compétences des communautés ; iii) l'électrification rurale ; et iv) le projet de protection des côtes. Le DSP 1999-2001 a reconnu la grande capacité d'absorption de la Gambie et recommandé l'affectation de ressources additionnelles à hauteur de 25 pour cent des affectations indicatives au titre du FAD-VIII.

4.2 **Stratégie à moyen terme du Groupe de la Banque**

4.2.1 **Orientation de la stratégie globale :** L'orientation de la stratégie à moyen terme du Groupe de la Banque repose sur la nécessité d'aider la Gambie à atteindre les Objectifs de développement du Millénaire (ODM) et à surmonter les contraintes de capacités institutionnelles et humaines. La stratégie s'inspire de la SPA-II et s'efforce de compléter et de consolider celle du FAD-VIII. Elle s'inspire également de la Vision de la Banque, du Plan stratégique du Groupe de la Banque et de l'orientation opérationnelle du FAD-IX. En outre, elle a été enrichie par les informations recueillies dans le cadre des intenses consultations qui ont eu lieu avec les responsables gouvernementaux, les groupes de la société civile, les représentants du secteur privé, les ONG et les organisations de femmes. La stratégie sera mise en œuvre dans le cadre de la SPA-II et portera uniquement sur le secteur social, outre qu'elle complétera les efforts des autres partenaires au développement qui s'attachent à stabiliser l'environnement macroéconomique fragile de la Gambie en vue de surmonter les graves contraintes de ressources institutionnelles et humaines qui continuent de freiner la croissance économique du pays.

A. Secteur public

4.2.2 **Réalisation des Objectifs de développement du Millénaire :** Cette composante de la stratégie mettra l'accent sur l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité et le développement des compétences, en particulier pour les filles et les élèves des zones les plus pauvres du pays, dans le cadre du troisième Projet d'éducation qui a été approuvé par les Conseils d'administration en septembre 2002. La stratégie a été mise au point dans le cadre du Plan directeur de l'éducation du Gouvernement et s'attachera à résoudre le problème de la pénurie aiguë de main-d'œuvre dans le système éducatif grâce à la formation d'un plus grand nombre d'enseignants. Elle vise également à étendre la couverture des institutions d'enseignement primaire existantes et nécessitera le financement d'études permettant de mettre au point un système éducatif plus approprié axé sur le développement des compétences à long terme, pour les secteurs tant formel qu'informel.

4.2.3 **Amélioration de l'environnement macroéconomique :** La deuxième composante de la stratégie porte essentiellement sur les activités visant à compléter les efforts des autres donateurs en vue de consolider l'environnement macroéconomique fragile de la Gambie et satisfaire les besoins financiers exceptionnels du pays au cours de la période 2002-2004. Elle découle de la SPA-II (premier pilier) et sera exécutée sous forme d'opération d'appui budgétaire. L'objectif global de cette composante consiste à contribuer à la stabilisation de l'environnement macroéconomique en comblant, de façon ordonnée, l'important déficit de ressources budgétaires identifié au cours de la période 2003-2005. En outre, cette composante mettra l'accent sur l'élargissement de la portée du Programme de réformes macroéconomiques que la Banque et d'autres donateurs s'attachent à mettre en œuvre depuis le début des années 90. Par ailleurs, elle s'emploiera à pallier les conséquences macroéconomiques négatives découlant de l'accroissement rapide de la dette intérieure.

4.2.4 **Renforcement des capacités du multisecteur :** La dernière composante concerne, pour l'essentiel, le renforcement de la faible capacité de production du secteur public. Cette composante découle de la SPA-II et vise à surmonter les graves contraintes de capacités institutionnelles auxquelles est confronté le pays et qui continuent d'avoir une incidence négative sur la capacité du pays à gérer son programme de développement. Les conséquences néfastes de cette situation au milieu des années 90 ont contribué à réduire les ressources qui auraient pu être mises à disposition par les donateurs aux fins de renforcement des capacités. En outre, elles ont favorisé, dans une certaine mesure, le départ de nombreux professionnels qualifiés et expérimentés. Il s'ensuit que la plupart des services de la fonction publique souffrent d'une insuffisance de capacités et de lacunes en matière de formulation, d'exécution et de suivi de politiques. Par ailleurs, les structures organisationnelles et, dans certains cas, la coordination inter-institutions, comportent des insuffisances. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités des principaux services et institutions qui jouent un rôle prépondérant dans la préparation et la mise en œuvre de la SPA-II. Le soutien nécessaire sera apporté également aux institutions responsables de la gouvernance économique et politique, notamment le Ministère de la justice, le Bureau de l'Auditeur général, l'Agence de cession des actifs publics, le Parlement et l'Agence d'acquisition publique.

ENCADRE 3 : Approche participative de la préparation du DSP

Le présent DSP a été préparé selon une approche participative. Au départ, le processus a nécessité l'organisation d'un dialogue avec les principaux responsables gouvernementaux au sein des principaux services et institutions, les principaux donateurs, les ONG et la société civile. Suite à ce dialogue, un DSP intérimaire a été préparé, puis examiné, par la suite, au cours d'un Séminaire Gouvernement gambien/BAD sur le DSP qui s'est tenu le 25 novembre 2002. L'objectif général de ce Séminaire était de sensibiliser les parties prenantes sur le programme de développement et de parvenir à un consensus sur les domaines dans lesquels le Groupe de la Banque doit intervenir au cours du cycle de prêt du FAD-IX couvrant la période 2002-2004.

Le Séminaire a regroupé 78 participants et enregistré une représentation suffisante de toutes les couches de la population. D'une manière générale, les participants se répartissaient comme suit : 55 % étaient issus des principales institutions du secteur public ; 30 % des ONG et des organisations de la société civile, tandis que les 15 % restants étaient issus du secteur privé et de la communauté des donateurs.

Cinq groupes ont ensuite été constitués afin de donner des conseils sur les principaux domaines d'intervention de la Banque au cours de la période 2002-2004, notamment i) l'agriculture ; ii) les secteurs sociaux ; iii) les questions transversales qui mettent l'accent sur l'intégration régionale, la prise en compte des questions de genre et d'environnement ; iv) la gestion macroéconomique ; et v) la promotion de la croissance durable et la réduction de la pauvreté. Les principales recommandations de ces groupes ont été prises en compte dans le DSP.

Le Groupe de la Banque a consulté régulièrement les donateurs et sollicité leurs points de vue et commentaires sur les projets précédents du DSP. Par ailleurs, une mission de dialogue sur le DSP a été organisée à Banjul, après le parachèvement du Document. Elle a examiné le DSP 2002-2004 pour la Gambie avec les principaux responsables gouvernementaux, les représentants de la communauté des donateurs, les groupes de la société civile et les autres parties prenantes. La mission a réaffirmé que le Document s'inspirait essentiellement de la SPA-II et souligné que les domaines ou secteurs d'intervention proposés prenaient en compte les priorités du Gouvernement pour le développement à moyen terme de la Gambie.

4.2.5 Appui au Fonds de développement social (FDS) : Si des ressources supplémentaires sont disponibles, le Groupe de la Banque apportera également un soutien au Fonds de développement social. Le développement et le renforcement des capacités du FDS visent essentiellement à créer une structure et un système opérationnel qui lui permettent de jouer un rôle plus efficace dans la création d'opportunités d'emploi productif et rémunéré pour l'écrasante majorité de la population active au chômage en Gambie.

B. Secteur privé

4.2.6 Le Groupe de la Banque n'a entrepris, à ce jour, aucun projet au titre du guichet du secteur privé. Cependant, d'importantes opportunités continuent de se créer, à mesure que le Gouvernement intensifie son programme de privatisation. A cet égard, le Gouvernement envisage d'inviter le secteur privé à participer à la gestion des aéroports et à l'exploitation des ports, en particulier les opérations de manutention de conteneurs et les services de maintenance. L'actuel Projet de passerelle commerciale financé par la Banque mondiale pourrait également créer des opportunités pour l'intervention du guichet du secteur privé de la Banque. Il serait, par conséquent, judicieux pour le Groupe de la Banque d'entreprendre, pendant l'exécution du présent DSP, une mission de promotion et d'identification visant essentiellement à évaluer les nouvelles opportunités qui s'offrent pour l'intervention du secteur privé en Gambie. Dans le cadre de la SPA-II, le Groupe de la Banque entend étudier la possibilité d'accorder des lignes de crédit afin de financer les petites et moyennes entreprises dans les secteurs tant formel qu'informel.

4.3 Risques liés à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe de la Banque

Le principal risque lié à la mise en œuvre de la stratégie proposée du Groupe de la Banque tient au fait que le Gouvernement puisse faillir à ses engagements en ce qui concerne la poursuite des réformes de façon durable et cohérente. Ceci pourrait compromettre sa capacité à maintenir un environnement macroéconomique stable, voire détourner les ressources budgétaires des domaines prioritaires identifiés dans la SPA-II. Il existe également d'importants risques liés aux lacunes du processus de préparation et d'exécution du budget, ainsi que d'établissement des rapports y relatifs. Afin d'atténuer ces risques, la Banque a introduit des seuils de déclenchement qui visent à pallier ce problème et renforcera le dialogue avec le Gouvernement au sujet des réformes en cours en vue de rationaliser la gestion des dépenses publiques. Enfin, il existe le risque lié à la faiblesse des capacités du secteur public et à la précarité du cadre de gouvernance, qui sera atténué par la mise en œuvre d'un Projet de renforcement de capacités, de gouvernance et de lutte contre la pauvreté dans le cadre du FAD-IX.

V. PROGRAMME D'ASSISTANCE DU GROUPE DE LA BANQUE

5.1 Portefeuille du Groupe de la Banque et gestion

5.1.1 Le Groupe de la Banque a commencé ses opérations en Gambie en 1974. A ce jour, il a approuvé 46 opérations (35 prêts et 11 dons) qui se répartissent comme suit : 11 dans le secteur des transports, 12 dans le secteur social, 7 dans le secteur des équipements collectifs, 11 dans le secteur agricole, 1 dans le secteur industriel et 4 dans le multisecteur. Parmi ces opérations, 23 sont achevées, dont 4 dans le secteur agricole, 4 dans le secteur des équipements collectifs, 6 dans le secteur des transports, 5 dans le secteur social, 3 dans le multisecteur et 1 dans le secteur industriel. Dix-neuf (19) opérations sont à différents stades d'exécution, tandis que trois opérations ont été annulées. En mars 2003, les engagements cumulés s'élevaient à 198,57 millions d'UC dont 21,337 millions proviennent de la BAD, 167,810 millions du FAD/FAT et 9,40 millions du FSN.

5.1.2 D'une manière générale, l'exécution du portefeuille continue d'être satisfaisante et a obtenu une note de 2,3 au cours de la Revue de portefeuille du Groupe de la Banque. En outre, le portefeuille comporte un taux de projet à risque (PAR) relativement faible qui, selon la Revue annuelle de performance du portefeuille 2001 n'était que de 9 %, contre une moyenne générale de 41,7 pour cent pour l'ensemble des projets du Groupe de la Banque. Cependant, les taux de décaissement pour le portefeuille actif demeurent faibles, seulement 27 millions d'UC (soit 34 pour cent) du portefeuille actif total de 79,69 millions d'UC ayant été décaissés jusqu'en mai 2003. La Banque continuera d'améliorer la qualité du portefeuille grâce à la formation du personnel de projet, à une supervision accrue, à la gestion proactive des améliorations, et en mettant un terme aux opérations vieillissantes.

5.2 Activités de prêt

5.2.1 **Scénario de référence :** Trois scénarios financiers constituent les facteurs déterminants de l'affectation des ressources pour la Gambie en 2002-2004 et de la portée des interventions du Groupe de la Banque, en l'occurrence le scénario de référence, le scénario bas et le scénario élevé (voir Tableau 5.1). Le scénario de référence découle de l'EPCIN 2002 qui classait la Gambie dans le troisième quintile. Sur la base de cette classification, les ressources

affectées au pays au titre du FAD-IX sont estimées à 8,79 millions d'UC, y compris une composante "don" d'un montant de 2 millions d'UC. En outre, la Gambie bénéficiera d'une opération de prêt à l'appui de réformes dont le montant des ressources équivaut à 50 pour cent des affectations indicatives aux projets, soit 4,39 millions d'UC. Les affectations au titre du scénario de référence serviront à financer : i) le troisième Projet d'éducation qui a été approuvé en septembre 2002 dans le cadre du financement supplémentaire du FAD-IX : et ii) le Projet de renforcement des capacités, de gouvernance et de lutte contre la pauvreté.

5.2.2 Scénarios bas et élevé : Si le cadre politique et institutionnel actuel de la Gambie s'améliore, comme l'indique par approximation l'ensemble des quatre seuils de déclenchement examinés ci-dessous, le pays passerait à un quintile supérieur de l'EPCIN et les affectations au titre du scénario de référence – 8,71 millions d'UC – augmenteraient de 50 pour cent, soit 4,38 millions d'UC, passant à 13,17 millions d'UC. En revanche, le scénario bas s'appliquerait si le cadre politique et institutionnel actuel se détériorait, auquel cas la Gambie ne serait éligible que pour 20 pour cent de ses affectations de référence, soit 1,74 million d'UC.

5.2.3 Seuils de déclenchement pour les prêts : Quelques indicateurs de résultats seront utilisés comme seuils de déclenchement pour l'approximation de l'amélioration nécessaire. Au nombre de ceux-ci figurent la performance au titre de la FRPC, le fait d'atteindre le point d'achèvement du Programme PPTE en 2003, ainsi que l'amélioration de la gestion des dépenses publiques et des résultats du portefeuille du Groupe de la Banque dont le suivi sera assuré par le truchement de l'évaluation de performance habituelle et en tenant compte du rythme de décaissement pour les 18 opérations en cours.

5.2.4 Les seuils de déclenchement retenus reflètent le train limité, mais non négligeable, de mesures prises afin de stimuler une croissance plus vigoureuse et durable, et d'améliorer les conditions sociales tout en réduisant la pauvreté. De façon spécifique, les seuils de déclenchement visent à améliorer la gestion macroéconomique, faire progresser le Programme PPTE, et améliorer la gestion des dépenses publiques et la qualité du portefeuille du Groupe de la Banque. Ils ont été examinés avec le Gouvernement et sont conformes à ceux fixés pour le suivi de l'exécution de la SPA-II.

Tableau 5.1 : Scénarios et seuils de déclenchement du financement du Groupe de la Banque

Seuils de déclenchement	Scénario bas	Scénario de référence	Scénario élevé
Mise en œuvre de la FRPC du FMI (voir ENCADRE 2)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non-respect des objectifs de la FRPC entraînant la suspension du programme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des objectifs de la FRPC, exécution en bonne voie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des objectifs macroéconomiques de la FRPC, réduction sensible de la dette intérieure, qui passe de 33 % du PIB en septembre 2002 à moins de 25 % d'ici à décembre 2003
Programme PPTE (voir paragraphe 2.2.4)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Point d'achèvement du Programme PPTE non atteint 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Efforts en cours en vue d'atteindre le point d'achèvement du Programme PPTE 	<ul style="list-style-type: none"> - Point d'achèvement du Programme PPTE atteint en remplissant toutes les conditions nécessaires d'ici à juin 2003 ou l'année suivant le parachèvement et l'exécution du DRSP complet
Amélioration de la gestion des dépenses publiques par l'introduction du CDMT et de la budgétisation axée sur les programmes (voir paragraphes 2.2.2 et 4.2)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non-exécution d'une budgétisation fondée sur les programmes d'ici à décembre 2004 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Efforts en cours en vue d'exécuter le CDMT et la budgétisation fondée sur les programmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution du CDMT et budgétisation fondée sur les programmes d'ici à décembre 2004
Portefeuille du Groupe de la Banque (voir paragraphe 5.1.3)	<ul style="list-style-type: none"> - Note faible pour la performance (inférieure à 2) - Taux de décaissement inférieur à 30 pour cent de l'engagement total 	<ul style="list-style-type: none"> - Note de 2,3 pour la performance - Taux de décaissement inférieur à 30 pour cent de l'engagement total 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne note pour la performance (supérieure à 2,5) - Accroissement du taux de décaissement pour les 18 opérations actives, qui passe à plus de 60 pour cent de l'engagement total d'ici à décembre 2003
Affectation indicative	Financement inférieur à 20 % de l'affectation de référence de <u>1,74 million d'UC</u>	<u>8,71 millions d'UC</u>	Financement supérieur à 50% de l'affectation de référence de <u>13,17 millions d'UC</u>

5.2.5 Instruments de prêt : Les prêts aux projets constitueront le principal instrument de prêt du Groupe de la Banque au cours du cycle du FAD-IX (Annexe 1). La Banque continuera également d'exécuter, par le truchement du processus budgétaire, des opérations de prêt à l'appui aux réformes qui porteront essentiellement sur certains des besoins de financement identifiés dans la SPA-II.

5.3 Activités hors prêt

L'intervention par le truchement du programme hors prêt vise à renforcer le dialogue politique avec le Gouvernement et les parties prenantes. Elle portera essentiellement sur des études financées par des dons afin d'améliorer la gouvernance, prendre en compte les questions de genre, lutter contre le VIH/Sida et les maladies transmissibles, et améliorer l'approvisionnement en énergie. Les ressources du Fonds spécial des Pays-Bas serviront à renforcer les capacités du Fonds de développement social, qui est appelé à jouer un rôle plus important pendant la mise en œuvre de la SPA-II. La Banque continuera d'apporter sa contribution au Programme d'allègement de la dette au titre de l'IPPTE. Par le truchement du Fonds spécial d'assistance (FSA), le Groupe de la Banque a déjà approuvé un don d'urgence d'un montant de 500 000 dollars EU afin d'aider les agriculteurs, suite à la mauvaise récolte enregistrée au cours de la campagne agricole 2002-2003, en raison de l'irrégularité de la pluviométrie.

5.4 **Cofinancement et mobilisation des ressources extérieures**

Les activités de cofinancement en Gambie demeurent timides. Sur l'ensemble du portefeuille actif, seuls trois projets, en l'occurrence les Projets de développement de l'agriculture de bas-fond, de protection du littoral et de renforcement des capacités pour la gestion de l'économie, sont cofinancés avec d'autres donateurs. Le Prêt d'appui à la réduction de la pauvreté (PARP-1) proposé, dont l'exécution commencera en 2003, sera cofinancé avec le FMI, la Banque mondiale et l'Union européenne. La BAD continuera de rechercher, en collaboration avec le Gouvernement gambien, d'autres opportunités de cofinancement, en particulier dans le cadre du Programme de lutte contre la pauvreté. Il s'agira, pour l'essentiel, d'assurer une meilleure coordination des activités, en particulier aux phases d'identification et d'évaluation des projets.

5.5 **Objectifs de développement du Millénaire (ODM)**

La Gambie a accompli des progrès en vue de la réalisation de certains Objectifs de développement du Millénaire (ODM). Comme l'indiquent les informations contenues dans le Document de la Banque mondiale intitulé "L'Afrique peut-elle atteindre les objectifs internationaux en matière de développement humain" et la SPA-II, le pays est en bonne voie afin d'atteindre les objectifs de l'enseignement primaire universel d'ici à 2015 et de l'équité garçons-filles dans l'enseignement primaire et secondaire. Toutefois, elle l'est moins en ce qui concerne la réduction de moitié du taux d'analphabétisme de 1990 d'ici à 2005. La Gambie est le seul pays à être sur la bonne voie pour la réduction des taux de mortalité infantile et juvénile de deux tiers d'ici à 2015 et l'est également pour l'accès à l'eau potable. Le Tableau 5.2 ci-dessous présente de façon détaillée le rôle spécifique que la BAD sera appelée à jouer au cours du cycle de prêt du FAD-IX afin d'appuyer les efforts que déploie la Gambie en vue d'atteindre les Objectifs de développement du Millénaire.

5.6 **Résultats du suivi**

Des indicateurs de suivi simples des intrants et des résultats, conformes à ceux contenus dans la SPA-II, ont été mis au point afin d'évaluer les progrès accomplis en matière de mise en œuvre de la stratégie à moyen terme du Groupe de la Banque pour 2002-2004. Ces indicateurs figurent à l'Annexe I. Ils reposent sur les résultats escomptés pour les principaux agrégats économiques, notamment la tendance générale de la croissance du PIB, de l'inflation, du déficit budgétaire et de la dette intérieure. Des indicateurs sectoriels spécifiques seront utilisés par la suite pour assurer le suivi des résultats dans le secteur de l'agriculture, tandis que pour le secteur social, les taux de scolarisation, le nombre d'enseignants et le nombre de bâtiments scolaires seront utilisés pour effectuer une évaluation approximative des progrès accomplis. Ceux-ci seront complétés par les progrès réalisés par le Gouvernement gambien en vue d'atteindre les Objectifs de développement du Millénaire en matière d'alphabétisation, d'éradication des maladies courantes et de réduction de la mortalité juvénile. En outre, l'évolution des affectations budgétaires annuelles tant à la santé qu'à l'éducation fera l'objet d'un suivi et de comparaison avec les prévisions pour l'après-PPTE couvrant la période 2003-2005.

Tableau 5.2 : Soutien à la Gambie pour la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire, 1990-2015

Objectifs	Contribution du Groupe de la Banque
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter l'extrême pauvreté et la faim, en réduisant de moitié le pourcentage des personnes vivant dans la pauvreté extrême d'ici à 2015 ▪ Assurer l'enseignement primaire universel ▪ Promouvoir l'équité hommes-femmes et habiliter les femmes ▪ Réduire la mortalité juvénile ▪ Améliorer la santé maternelle ▪ Combattre le VIH/Sida ▪ Assurer la durabilité de l'environnement ▪ Créer un partenariat mondial pour le développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer la mise en œuvre de quelques aspects du DSRP complet ; mettre en œuvre un Programme d'appui à la réduction de la pauvreté en 2003 et contribuer au renforcement de la faible capacité de production du secteur public ▪ Mettre en œuvre un Programme de réforme de l'éducation qui vise à développer l'éducation de base et à améliorer l'accès à celle-ci, en particulier pour la fillette. Participer au programme PPTE de la Gambie, qui prévoira, dans le budget, des investissements accrus dans les secteurs sociaux <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte les questions de genre dans toutes les opérations de la BAD et exécuter une opération d'appui budgétaire qui prévoie des investissements dans le secteur de l'éducation. Participer au Programme PPTE de la Gambie ▪ Octroyer un prêt d'appui à la lutte contre la pauvreté qui prévoie des investissements dans le secteur de la santé. Participer au programme PPTE de la Gambie, qui prévoira, dans le budget, des investissements accrus dans les secteurs sociaux ▪ Exécuter une opération d'appui budgétaire qui prévoie des investissements dans les secteurs de la santé et de l'éducation et prendre en compte la sensibilisation sur le VIH/Sida dans toutes les opérations de la Banque ▪ Prendre en compte les questions d'environnement dans toutes les opérations du Groupe de la Banque ▪ Aider à mettre en œuvre le NEPAD, appuyer les initiatives d'intégration régionale et participer au programme PPTE de la Gambie

5.7 Questions requérant le dialogue

5.7.1 Le Groupe de la Banque a identifié deux principales questions qui nécessiteront un dialogue permanent, en l'occurrence i) l'amélioration de la gouvernance et ii) le suivi de la mise en œuvre des politiques favorables aux pauvres dans le cadre de la SPA-II. En outre, la Banque envisage d'entreprendre des études économiques et sectorielles portant essentiellement sur les conséquences et les implications de la dette intérieure énorme pour les principaux agrégats économiques que sont l'inflation, les taux d'intérêt et de change et l'impact à moyen terme sur le financement des dépenses prioritaires identifiées dans le DRSP.

5.7.2 Amélioration de la gouvernance : La question de la gouvernance a été identifiée dans le DSP 1999-2001 comme une question requérant le dialogue. Pendant la mise en œuvre du DSP, le Groupe de la Banque, ainsi que le FMI, la Banque mondiale et le DfID, sont intervenus auprès du Gouvernement gambien au sujet de l’effritement de la gouvernance. Au cours de la période 2002-2004, la Banque s’attachera à renforcer le dialogue sur les questions de gouvernance qui sera mené par le truchement de la préparation d’un Profil de gouvernance pour la Gambie. Ce Profil est censé présenter de façon détaillée et analytique les faiblesses qui requièrent l’intervention du Groupe de la Banque. Il sera préparé en consultation avec le PNUD et les autres donateurs.

5.7.3 Suivi de la mise en œuvre de la SPA-II : La Banque entretiendra un dialogue permanent sur l’ensemble du processus du DSRP et le suivi de l’exécution de la SPA-II. Le Groupe de la Banque se penchera, en particulier, sur les interventions dans les domaines de l’agriculture, de l’éducation, de la santé, de l’infrastructure et de la création d’emplois.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION

6.1 D’une manière générale, les résultats de l’évolution sociale et économique de la Gambie en 2001 et au début de 2002 sont mitigés. Le programme de réformes macroéconomiques du Gouvernement est toujours en bonne voie, bien qu’il reste encore du chemin à faire afin de limiter le déficit budgétaire et réduire de façon durable le financement du déficit par les banques. En outre, d’importants efforts sont nécessaires afin de limiter la dette intérieure qui a absorbé près du quart des recettes totales de l’Etat en 2002. D’importants progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre d’un certain nombre de réformes structurelles et sectorielles spécifiques visant à améliorer la productivité et à créer un cadre propice pour la croissance du secteur privé.

6.2 En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et la croissance dans l’équité, la Gambie a enregistré des résultats assez satisfaisants. Le pays a préparé la SPA-II, qui a été approuvée par la communauté des donateurs en mai 2002 et s’attache, à présent, à remplir les conditions nécessaires afin d’atteindre le point d’achèvement pour l’Initiative PPTE renforcée. Depuis janvier 2001, la Gambie bénéficie d’un allègement provisoire de la dette, dans le cadre de cette Initiative. Par ailleurs, elle est sur la bonne voie pour la réalisation de certains Objectifs de développement du Millénaire (ODM), notamment l’objectif de l’enseignement primaire universel d’ici à 2015, la réduction de moitié du taux d’analphabétisme de 1990 d’ici à 2005, la réalisation de l’équité garçons-filles dans l’enseignement primaire et secondaire, et la réduction de deux tiers des taux de mortalité infantile et juvénile en 2015, ainsi que la réalisation de l’objectif de l’accès à l’eau potable.

6.3 Les initiatives de la Gambie en matière de mondialisation et d’intégration régionale sont également louables. Le pays est éligible, depuis janvier 2003, aux exportations vers les Etats-Unis au titre de la Loi sur la croissance et les opportunités pour l’Afrique (AGOA). Toutefois, des efforts plus soutenus sont nécessaires afin que la Gambie puisse mettre pleinement à profit les opportunités qu’offre cet accord commercial.

6.4 Cependant, d’importants efforts sont nécessaires pour que les autorités améliorent la gouvernance, bien que l’année 2001 ait été marquée par la consolidation de la démocratie dans le pays, qui a organisé avec succès les élections présidentielles d’octobre 2002.

Recommandation

6.5 Les Conseils d'administration sont invités à approuver la stratégie proposée, les secteurs d'opération et l'affectation des ressources du scénario de référence pour la Gambie couvrant la période 2002-2004 dans le cadre du présent Document de stratégie par pays.

ANNEXE I : GAMBIE – CADRE DE LA STRATEGIE NATIONALE

Vision/thème/secteur /réformes	Stratégie et mesures du Gouvernement	Stratégie d'assistance de la Banque	Principaux facteurs de réussite/risques/hypothèses	Risques liés à la performance/indicateurs	Objectifs/indicateurs de suivi	Instruments du Groupe de la Banque
1. Renforcer l'environnement macroéconomique	1. Exécution efficace de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC)	Apporter l'appui nécessaire aux réformes économiques en cours afin de consolider les bases du développement durable grâce à l'amélioration de l'infrastructure sociale et économique, et créer un cadre propice pour les activités du secteur privé	1. Renforcement des capacités du secteur public 2. Amélioration de la transparence budgétaire	1. Réduction progressive du déficit budgétaire 2. Accroissement des affectations budgétaires dans les secteurs clés de la santé, de l'éducation et de l'agriculture	1. Atteindre un taux de croissance du PIB de 6 % par an entre 2002 et 2005 2. Ramener le taux d'inflation à moins de 3 % d'ici à 2004 3. Ramener la balance primaire intérieure à moins de 3% d'ici à 2004 4. Ramener le service de la dette extérieure à 7 % des exportations d'ici à 2004 5. Maintenir la stabilité des taux d'intérêt et de change 6. Ramener le niveau de la dette intérieure à moins de 10 % du PIB	1. Prêt à l'appui aux réformes mettant l'accent sur la lutte contre la pauvreté 2. Contributions au titre de l'IPPTE 3. Assistance technique 4. Activités du secteur économique concernant la gestion de la dette et la gestion macroéconomique en Gambie
2. Réformes structurelles	1. Mise en œuvre efficace des réformes structurelles dans le cadre de la SPA-II 2. Accélération de la privatisation et désengagement des entreprises publiques 3. Amélioration de la transparence budgétaire	Apporter l'appui nécessaire à la poursuite des réformes structurelles, en particulier celles portant sur tous les aspects de la gouvernance, les réformes concernant la gestion des recettes et les dépenses publiques, et la privatisation	1. Consolidation de la stabilité macroéconomique 2. Renforcement accru des capacités au sein des principaux services et institutions, notamment le Département de l'audit général et la Commission de lutte contre la corruption, la Commission des comptes publics	1. Amélioration de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes dans l'utilisation des ressources du secteur public 2. Renforcement de la capacité juridique et judiciaire du Ministère de la justice	1. Nombre d'entreprises privatisées 2. Rapports annuels du Département de l'audit général 3. Mesures prises par le Gouvernement concernant les personnes qui se sont rendues coupables de détournement de deniers publics	1. Prêt à l'appui aux réformes 2. Assistance technique 3. Etudes économiques et sectorielles
PRIORITES SECTORIELLES						
3. Agriculture et développement rural	1. Mise en œuvre des politiques agricoles	1. Soutenir les efforts de réhabilitation du	1. Progrès sensibles en matière de privatisation des	4. Accroissement des terres emblavées	1. Accélération de la croissance et	Prêts aux projets et don du FAT

Vision/thème/secteur /réformes	Stratégie et mesures du Gouvernement	Stratégie d'assistance de la Banque	Principaux facteurs de réussite/risques/hypothèses	Risques liés à la performance/indicateurs	Objectifs/indicateurs de suivi	Instruments du Groupe de la Banque
	<p>dans le cadre de la SPA-II</p> <p>2. Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de transformation des moyens de subsistance en milieu rural</p> <p>3. Amélioration de l'efficacité de la fourniture des intrants agricoles essentiels et de la commercialisation de la production</p> <p>4. Formation des agents de vulgarisation</p> <p>5. Recensement agricole général afin de recueillir des données de base pour l'ensemble du secteur</p>	<p>secteur</p> <p>2. Améliorer les routes de desserte et les ponts afin d'assurer l'accès aux marchés</p> <p>3. Réhabiliter les centres commerciaux ruraux</p> <p>4. Mettre à disposition le microcrédit</p>	<p>principaux organismes de commercialisation des produits agricoles</p> <p>2. Création d'une Banque de développement agricole</p> <p>3. Accroissement de l'octroi de microcrédit au secteur agricole</p>	<p>5. Fourniture d'intrants agricoles</p> <p>6. Réactivation des services de vulgarisation</p> <p>7. Réhabilitation des routes de desserte et des ponts</p>	<p>accroissement de la contribution du secteur au PIB</p> <p>2. Accroissement de la production des sous-secteurs des cultures vivrières, de l'élevage et des pêcheries</p> <p>3. Accroissement de la production de riz et amélioration de la sécurité alimentaire</p>	
<p>4. Développement et réhabilitation de l'infrastructure de transport</p>	<p>1. Réhabilitation des routes du pays</p> <p>2. Promotion de la participation du secteur privé</p> <p>3. Privatisation des communications</p> <p>4. Amélioration de l'approvisionnement en énergie</p> <p>5. Amélioration de l'approvisionnement en eau</p> <p>6. Prise en compte de la question de la</p>	<p>1. Fournir les ressources tant techniques que financières pour la réhabilitation et la modernisation de l'infrastructure</p> <p>2. Aider à mettre en place un système de transport intégré aux niveaux tant national que régional.</p> <p>3. Apporter l'appui nécessaire aux initiatives visant à renforcer la participation du</p>	<p>1. Appui des principaux donateurs</p> <p>2. Amélioration de la gestion des ressources publiques</p> <p>3. Renforcement de la coordination des activités des donateurs</p>	<p>1. Affectations budgétaires en vue de réhabiliter les principales routes</p> <p>2. Exécution de différents aspects du renforcement des capacités</p>	<p>Nombre de routes construites et réhabilitées</p> <p>Nombre de nouvelles sociétés de télécommunications</p> <p>Population rurale ayant accès à l'eau</p>	<p>Prêts aux projets et dons du FAT</p>

Vision/thème/secteur /réformes	Stratégie et mesures du Gouvernement	Stratégie d'assistance de la Banque	Principaux facteurs de réussite/risques/hypothèses	Risques liés à la performance/indicateurs	Objectifs/indicateurs de suivi	Instruments du Groupe de la Banque
	l'amélioration du secteur de la santé				de mortalité infantile/juvénile 3. Accélération de la réalisation des ODM	
- VIH/Sida	1. Sensibilisation de la communauté sur le VIH/Sida 2. Préparation du terrain pour les soins aux personnes vivant avec le VIH/Sida (PVVS) et leurs familles, conseil de soutien permanent et prise en charge des infections opportunistes				1. Réduction des taux d'infection à VIH au sein du groupe d'âge de 15 à 49 ans (2000 étant l'année de référence)	
6. Gouvernance	1. Application des principes essentiels de la gouvernance (accès à la justice, transparence, obligation de rendre des comptes, participation du public et démocratie) afin de réduire les privations humaines, promouvoir les droits humains et assurer une croissance durable 2. Renforcement des capacités et du rôle de l'Etat 3. Amélioration de la	Prendre en compte la bonne gouvernance dans toutes les opérations conformément aux Statuts, mandat et priorités de développement actuels de la Banque, notamment l'accélération de la croissance économique, la promotion du développement des ressources humaines et la réduction de la pauvreté en Gambie			Amélioration de la gestion des politiques de l'Etat Niveaux des activités décentralisées Amélioration de la gestion des dépenses, des acquisitions et du patrimoine publics Amélioration de la transparence et renforcement de l'obligation de rendre des comptes	Etudes économiques et sectorielles Don du FAT

Vision/thème/secteur /réformes	Stratégie et mesures du Gouvernement	Stratégie d'assistance de la Banque	Principaux facteurs de réussite/risques/hypothèses	Risques liés à la performance/indicateurs	Objectifs/indicateurs de suivi	Instruments du Groupe de la Banque
	<p>génération, de l'affectation et de la gestion des ressources</p> <p>4. Equité dans la distribution</p> <p>5. Décentralisation du pouvoir et de la gestion</p>					
7. Promouvoir l'esprit d'entreprise tant dans le secteur agricole que dans le secteur industriel	<p>1. Promotion de la réforme de l'administration foncière afin d'améliorer la sécurité du régime foncier en prenant en compte les questions de titre foncier et de sécurité foncière</p> <p>2. Prise de mesures incitatives, notamment les dégrèvements fiscaux, afin d'attirer les entrepreneurs</p>	<p>1. Apporter l'appui nécessaire au Gouvernement en vue d'améliorer le climat des affaires</p> <p>2. Accorder des prêts aux projets viables sur le plan commercial dans les secteurs de l'agro-industrie, du tourisme et de la fabrication</p>	<p>1. Rétablissement de la confiance dans l'économie et dans les activités du secteur privé</p> <p>2. Accélération de la privatisation</p>	<p>1. Renforcement de la stabilité du système financier</p> <p>2. Octroi de lignes de crédit à quelques institutions financières privées aux fins de rétrocessions aux petites et moyennes entreprises viables sur le plan commercial</p>	<p>1. Réduction de la dette intérieure en la ramenant à un niveau soutenable</p> <p>2. Maintien de la stabilité des taux d'intérêt et de change</p> <p>3. Réduction des arriérés dus aux opérateurs privés par l'Etat</p>	Prêts au secteur privé

QUELQUES INDICATEURS MACROECONOMIQUES

Indicateurs	Unité
Comptes nationaux	
RNI aux prix courants	Millions de \$ EU
RNI par habitant	\$ EU
PIB aux prix courants	Millions de \$ EU
PIB aux prix constants de 1995	Millions de \$ EU
Croissance du PIB réel	%
Croissance du PIB réel par habitant	%
Investissement intérieur brut	% du PIB
Investissement public	% du PIB
Investissement privé	% du PIB
Epargne nationale brute	% du PIB
Prix et monnaie	
Inflation (IPC)	%
Taux de change (moyenne annuelle)	monnaie locale/\$EU
Indice du taux de change réel	Base 1995 = 100
Croissance de la masse monétaire (M2)	%
Vitesse du revenu (PIB/M2)	%
Finances publiques	
Total recettes et dons	% du PIB
Total dépenses et prêts nets	% du PIB
Déficit global (-) /Excédent (+)	% du PIB
Secteur extérieur	
Croissance des exportations, en volume (Biens)	%
Croissance des importations, en volume (Biens)	%
Termes de l'échange	%
Solde du compte courant	Millions de \$ EU
Solde du compte courant	% du PIB
Réserves extérieures	mois des importations
Dette et flux financiers	
Service de la dette	% des exportations
Dette extérieure	% du PIB
Flux financiers totaux nets	Millions de \$ EU
Aide publique au développement nette	Millions de \$ EU
Investissement direct étranger net	Millions de \$ EU
<u>DIAGRAMMES</u>	
DIAGRAMME N° 1 :TAUX DE CROISSANCE REEL DU PIB, 1996-2001	
DIAGRAMME N° 2 :Inflation (IPC), 1996-2001	
DIAGRAMME N° 3 : Solde du compte courant comme % du PIB, 1996-2001	

Tableau 1 : Gambie – Quelques indicateurs économiques et financiers 2000-2004

	2000		2001	2002	2003	2004
	Prog.	Prél.	Prog.	Prél.		
Revenu national						
PIB aux prix constants	5,3	5,6	5,7	5,8	5,8	6,0
Déflateur de PIB	3,4	3,8	4,0	6,4	4,5	2,5
Indice des prix à la consommation (milieu de période)	3,4	0,9	4,0	4,0	3,0	2,5
Indice des prix à la consommation (fin de période)	2,7	0,2	3,5	3,5	3,0	2,5
Secteur extérieur						
Exportations, f.a.b. (en DTS)	8,3	9,0	13,8	10,1	16,1	8,8
Importations, f.a.b. (en DTS)	5,7	3,1	7,7	5,7	9,8	5,6
Volume des exportations (hors réexportations)	20,0	29,5	1,5	1,5	3,3	3,44,1
Volume des importations (hors importations aux fins de réexportation)	0,5	-4,1	0,2	2,7	4,2	5,9
Termes de l'échange/1	-1,1	-2,0	6,2	4,8	2,3	1,6
Taux de change nominal effectif (milieu de période)	-2,6
Taux de change réel effectif (milieu de période)	-4,3
Budget de l'Etat						
Recettes intérieures	22,2	13,3	14,1	10,6	12,9	6,9
Dépenses totales et prêts nets	12,8	6,6	20,2	28,2	1,9	4,4
Dépenses courantes	8,7	11,1	20,7	21,5	1,2	1,5
Dépenses de développement et prêts nets	28,5	-5,9	17,2	17,2	33,7	13,1
Monnaie et crédit						
Actif intérieur net/2	11,2	14,8	-0,9	13,9	4,5	1,0
Crédit sur l'Etat/2	-2,7	3,1	4,0	8,0	-1,8	5,6
Crédit sur le secteur privé/2/3	4,7	3,8	8,0	3,3	6,1	6,8
Monnaie au sens large	17,3	34,8	7,9	11,0	10,6	9,0
Vitesse (PIB par rapport à la monnaie au sens large)	3,1	2,7	2,8	2,8	2,8	2,8
Taux des bons du Trésor (en pourcentage, fin de période)	...	12,0	15,0
Investissement et épargne intérieurs bruts (en pourcentage du PIB)						
Investissement brut	19,1	17,3	17,9	17,8	19,4	20,1
Etat	6,4	4,6	4,9	4,8	5,7	6,0
Secteur privé/2	12,7	12,7	13,0	13,0	13,7	13,9
Epargne intérieure brute	8,4	4,9	5,6	4,1	6,4	6,4
Epargne nationale brute	16,0	12,7	15,3	13,7	14,2	15,1
Budget du Gouvernement central						
Solde, hors dons/4	-3,5	-3,6	-3,9	-5,9	-3,6	-2,7
Solde, y compris les dons/4	-1,1	-1,4	-1,0	-3,1	-1,0	0,1
Balance primaire de base	6,6	4,6	3,7	1	5,9	4,8
Balance courante	2,0	1,2	-0,9	-1,6	0,5	1,4
Recettes	20,0	18,5	19,2	22,1	22,3	23,2
Financement extérieur net	0,8	-0,8	-1,5	-1,7	0,2	1,6
Financement intérieur net	0,3	2,6	2,5	4,8	0,5	-2,0
Encours de la dette intérieure	26,6	31,4	27,7	31,8	28,8	26,4
Secteur extérieur						
Solde du compte courant						
Hors transferts officiels	-12,3	-12,0	-11,8	-12,6	-12,1	11,9
Y compris les transferts officiels	-4,0	-4,6	-2,6	-4,0	-5,3	-5,1
Hors encours de la dette, y compris le FMI	102,3	100,1	108,9	109,1	104,8	99,0
(en pourcentage des exportations et des recettes des voyages)						
Services de la dette extérieure/5						
Y compris le Fonds	9,4	8,5	15,6	16,3	11,2	10,1
Hors le Fonds	8,0	7,0	15,1	15,8	10,8	9,9
(en millions de DTS, sauf indications contraires)						
Solde du compte courant						
Hors transferts officiels	-38,5	-38,5	-34,4	-36,9	-36,5	-37,5
Y compris les transferts officiels	-12,7	-14,7	-7,4	-11,9	-15,8	-16,1
Balance des paiements globale	-1,8	1,2	-11,2	-12,5	-14,8	-12,4
Réserves officielles brutes (fin de période)	81,5	82,5	80,9	79,6	86,4	96,2
En mois des importations c.a.f.	5,6	5,9	5,3	5,2	5,2	5,6
Sur les 12 prochains mois	4,9	5,4	5,0	4,8	4,7	5,2
Plus les autres paiements au titre du service	4,1	4,6	4,2	4,1	3,9	4,4

Source : Gouvernement gambien

1/ Hors exportations et importations aux fins de réexportation

2/ En pourcentage de la monnaie au sens large au début de la période

3/ Y compris les entreprises publiques

4/ Sur une base d'engagements, hors dépenses bénéficiant d'un appui au titre des Initiatives PPTE

Tableau 2 : Gambie – PIB par secteur aux prix constants, 1997-2000

	1997	1998	1999	2000
Agriculture	121,3	121,3	157,0	174,8
Arachide	26,3	44,1	49,5	
Autres cultures	50,1	51,6	67,6	78,7
Elevage	30,8	32,0	33,3	34,3
Foresterie	3,6	3,7	3,8	4,0
Pêche	8,9	7,7	8,2	8,4
Industrie	66,7	70,2	71,8	75,5
Industrie manufacturière	33,9	34,7	35,2	35,9
Grandes et moyennes industries	22,9	23,5	23,8	24,3
Petites industries	11,0	11,2	11,4	11,6
Bâtiment et exploitation minière	28,1	30,3	31,3	34,4
Approv. en électricité et en eau	4,7	5,2	5,3	5,1
Services	366,3	383,3	390,4	402,3
Commerce	74,1	79,4	75,9	80,0
Arachide	10,3	9,7	10,0	10,1
Autres	63,9	69,8	65,9	69,9
Hôtels et restaurants	31,1	33,4	34,6	30,1
Transports et communications	139,7	145,8	153,0	161,0
Transports	60,3	64,2	64,2	66,8
Communications	79,5	81,7	88,8	94,2
Immobilier et services commerciaux	38,4	38,8	39,0	39,8
Administration publique	64,9	67,5	69,4	72,6
Autres services	18,0	18,3	18,5	18,8
PIB aux coûts des facteurs	554,3	574,8	619,2	652,7
Taxes indirectes (nettes)	84,9	87,1	84,7	90,4
PIB aux prix constants du marché	639,2	661,8	703,9	743,1
Taux de croissance réel du PIB (%)	4,9	3,5	6,4	5,6

Source : Gouvernement gambien

Tableau 3 : Gambie – PIB par secteur aux prix courants du marché, 1997-2000

	1997	1998	1999	2000
Agriculture	1 070,5	1 145,1	1 493,3	1 666
Arachide	228,2	207,5	347,1	389,7
Autres cultures	370,7	417,3	566,0	675,3
Elevage	302,5	358,0	390,1	405,8
Foresterie	54,3	48,9	58,5	60,8
Pêche	114,8	113,4	131,6	135,3
Industrie	492,7	513,7	545,4	584,4
Industrie manufacturière	218,8	221,2	233,0	244,8
Grandes et moyennes industries	145,9	147,4	155,3	163,2
Petites industries	73,0	73,8	77,7	81,7
Bâtiment et exploitation minière	205,3	218,2	234,4	265,5
Approv. en électricité et en eau	68,6	74,3	78,0	74,0
Services	2 069,3	2 208,6	2 311,5	2 493,8
Commerce	418,6	465,1	462,8	489,9
Arachide	7,1	6,9	6,4	6,7
Autres	411,3	458,2	456,4	483,2
Hôtels et restaurants	168,5	181,1	194,3	213,9
Transports et communications	622,5	652,2	693,9	798,5
Transports	336,8	358,7	364,1	378,7
Communications	285,6	293,5	329,7	419,8
Immobilier et services commerciaux	279,5	299,6	312,5	331,5
Administration publique	386,9	410,3	438,0	455,3
Autres services	193,4	200,3	210,0	204,8
PIB aux coûts des facteurs	3 632,5	3 867,3	4 350,2	4 745,1
Taxes indirectes (nettes)	546,2	566,0	571,8	646,3
PIB aux prix du marché	4 178,7	4 433,3	4 922,1	5 391,4
Croissance du PIB nominal (%)	7,7	6,1	11,0	9,5
Taux de croissance du PIB réel (%)	4,9	3,5	6,4	5,6
Déflateur du PIB (%)	2,6	2,5	4,4	3,8
Evolution moyenne annuelle des prix à la consommation	2,8	1,1	3,8	0,9

Source : Gouvernement gambien

Tableau 4 : Gambie – Opérations financières du Gouvernement central, 2000-2004
(en millions de dalasis)

	2000 Réels	2001 Prog.	2002 Réels	2003 Prév.	2004 Proj.
Recettes et dons	1 117,2	1 339,3	1 489,8	1 692,4	1 862,0
Recettes intérieures	995,4	1 100,8	1 211,4	1 367,4	1 520,2
Recettes fiscales	933,9	1 067,2	1 196,5	1 334,3	
Impôts directs	223,6	250,7	275,8	308,9	339,8
Impôts personnels	90,4	101,6	1 12,8	126,4	139,0
Impôts sur les sociétés	115,0	128,4	146,0	163,5	179,8
Gains en capital	5,8	7,7	8,0	9,0	9,9
Masse salariale	12,4	13,0	9,0	10,1	11,1
Impôts indirects	646,3	683,3	791,3	887,6	994,5
Taxes intérieures sur les biens/services	72,8	84,9	117,2	125,8	141,3
Taxe sur le commerce international	573,5	598,3	674,2	761,8	853,2
Recettes non fiscales	125,4	166,9	144,3	170,9	185,9
Dons	121,8	238,5	278,4	325,0	341,8
Programmes	60,3	94,2	90,0	100,0	110,0
Projets	61,5	76,3	107,0	115,0	119,0
Assistance au titre de l'IPPTE	0,00	68,0	81,4	110,0	112,8
Dépenses et prêts nets	1 192,1	1 528,0	1 642,3	1 953,4	2 160,9
Dépenses courantes	985,8	1 197,6	1 222,3	1 191,5	1 266,6
Salaires et émoluments	341,2	342,8	371,6	390,1	413,6
Autres frais	397,4	496,8	494,7	482,2	535,2
Intérêts	247,3	290,0	329,5	292,0	290,0
Extérieures	60,2	58,0	71,4	62,0	65,0
Intérieures	187,1	232,0	258,2	230,0	225,0
Initiatives PPTE	0,00	68,0	26,6	27,2	27,9
Dépenses d'investissement et prêts nets	206,3	330,4	420,0	761,9	894,3
Dépenses d'investissement	245,6	287,9	448,0	789,9	922,3
Extérieures	196,7	226,9	327,0	365,5	403,5
Prêts	135,2	150,6	220,0	250,5	284,5
Dons	61,5	76,3	107,0	115,0	119,0
Fonds local de la Gambie	48,9	61,0	66,1	75,0	100,0
Financées par l'IPPTE	0,0	0,0	54,9	82,8	84,9
Dépenses relatives au DRSP	0,0	0,0	0,0	266,6	333,9
Prêts nets	-39,3	42,5	-28,0	-28,0	-28,0
Balance globale (sur base d'engagements)					
Hors dons/1	-196,8	-359,2	-349,4	-209,4	-194,0
Hors dons	-196,8	-427,2	-430,9	-586,0	-640,7
Y compris les dons	-75,0	-188,8	-152,5	-261,0	-298,9
Ajustée sur base d'espèces (flottante)	-23,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Balance globale (sur base d'espèces) y compris les dons	-98,7	-188,8	-152,5	-261,0	-298,9

Source : Gouvernement gambien

Tableau 4 (suite) : Gambie : Opérations financières du Gouvernement central
(en millions de dalasis)

	2000	2001	2002	2003	2004
	Réels	Prog.	Réels	Prév.	Prév.
Financement	98,7	188,8	132,4	-5,6	-35,0
Extérieur (net)	-45,6	-23,0	-25,5	68,5	51,4
Emprunts	135,2	227,6	591,1	250,5	284,5
Projets	135,2	227,6	220,0	250,5	284,5
Programmes
Autres prêts/2	371,3
Amortissement/2	-180,8	-250,6	-616,6	-182,0	-233,1
Dont les paiements à Alimenta	-44,8	-115,0	0,0	0,0	0,0
Intérieur	144,3	211,8	157,9	-74,1	-86,4
Bancaire	45,0	158,8	19,9	-136,0	-126,0
Non bancaire	139,5	23,1	122,3	61,9	39,6
Accumulation d'arriérés	-40,2	0,0	-9,3	0,0	0,0
Remboursement de la dette intérieure	0,0	9,9	0,0	0,0	0,0
Recettes des privatisations	0,0	20,0	25,0	0,0	0,0
Déficit de financement/3	0,0	0,0	20,0	266,6	333,9
Eléments du mémorandum	(en pourcentage du PIB, sauf indications contraires)				
Recettes intérieures	18,5	18,2	17,5	18,0	18,2
Dépenses totales et prêts nets	22,1	25,2	23,7	25,6	25,9
Dépenses courantes	18,3	19,8	17,6	15,6	15,2
Dépenses courantes primaires	13,1	11,3	10,7	10,2	9,9
Dépenses d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Déficit budgétaire global					
Hors dons/1	-3,6	-5,9	-5,0	-2,7	-2,3
Hors dons	-3,6	-7,1	-6,2	-7,7	-7,7
Y compris les dons	-1,4	-3,1	-2,2	-3,4	-3,6
Balance primaire, hors dons/4					
Balance primaire de base	4,6	1,5	3,3	0,9	0,6
Balance prim. de base (en millions de dalasis)	247,2	89,7	225,7	71,5	52,8
Balance courante	0,2	-1,6	-0,2	2,3	3,0
Balance augmentée	0,2	-0,5	0,2	2,7	3,4
Encours de la dette intérieure	31,8	31,0	28,2	25,7	
	(en millions de dalasis)				
Bons du Trésor en souffrance	1 564,0	1 800,0	2 020	2 020,0	2 020,0

Source : Gouvernement gambien

Tableau 5 : Gambie – Enquête monétaire décembre 2000-décembre 2004 (en millions de dalasis, sauf indications contraires, fin de période)

	2000	2001	2002				2003	2004
		déc.	déc.	mars	juin	sept.	déc.	déc.
Enquête monétaire								
Actifs extérieurs nets	1 098,1	1 114,4	1 385,2	1 308,4	1 419,4	1 546,6	1 776,3	2 050,9
Actifs intérieurs nets	884,3	1 252,9	1 132,7	1 174,3	1 137,3	1 132,8	1 167,8	1 176,0
Crédit intérieur	770,1	1 363,9	1 414,6	1 366,9	1 357,4	1 384,5	1 524,5	1 654,5
Créances sur l'Etat (nettes)	83,4	589,2	559,0	539,1	574,1	609,1	473,1	347,1
Créances sur le secteur privé/1	686,8	774,8	855,6	827,9	783,4	775,4	1051,4	1 307,4
Autres éléments (nets)	114,2	-111,0	-281,9	-192,6	-220,1	-251,7	-356,6	-478,5
Monnaie au sens large	1 982,4	2 367,4	2 517,9	2 482,7	2 556,7	2 679,4	2 944,1	3 226,9
Monnaie en dehors des banques	540,3	600,8	679,9	643,2	647,8	750,2	824,4	903,5
Dépôts	1 442,1	1 766,5	1 838,0	1 839,5	1 908,9	1 929,2	2 119,8	2 323,3
Eléments du mémorandum								
PIB nominal	5 382,4	6 124,7	6 931,9	6 931,9	6 931,9	6 931,9	7 616,8	8 348,3
Evolution du pourcentage	9,4	13,8				13,2	9,9	9,6
Vitesse (PIB/monnaie au sens large)	2,7	2,6				2,6	2,6	2,6
Multiplicateur de la monnaie primaire	2,8	2,8				2,5	2,5	2,5
Crédit au secteur privé (taux de croissance en %)	10,3	12,8	30,5	24,5	10,7	0,1	35,6	24,3
Ratio du pourcentage								
Monnaie/monnaie au sens large	27,3	25,4	27,0	25,9	25,3	28,0	28,0	28,0
Monnaie/dépôts	37,5	34,0	37,0	35,0	33,9	38,9	38,9	38,9
Dépôts/monnaie au sens large	72,7	74,6	77,1	73,0	74,1	74,7	72,0	72,0
Réserves excédentaires : passif total	-2,7	0,1	-1,2	2,5	2,8	2,8	2,8	2,8
Réserves nécessaires	201,9	247,3	257,3	257,5	267,2	270,1	296,8	325,3
Actifs extérieurs nets pour les autorités monétaires (en millions de DTS)	66,3	60,2	56,5	60,4	64,2	68,6	74,8	82,0
Enquête monétaire								
Actifs extérieurs nets	1 252,3	1 293,9	1 285,2	1 369,6	1 465,3	1 600,2	1 757,1	
Actifs intérieurs nets	1 133,2	1 224,0	1 197,5	1 187,1	1 214,1	1 344,0	1 469,8	
Crédit intérieur	1 363,9	1 465,4	1 366,9	1 357,4	1 384,5	1 524,5	1 654,5	

Source : Gouvernement gambien

Tableau 6 : Gambie – Balance des paiements 2001-2004
(en millions de DTS, sauf indications contraires)

	2000 Est.	2001 Est.	2002 Est.	2003 Est.	2004 Est.
Balance commerciale	-50,0	-47,9	-48,1	-49,2	-48,6
Exportations, f.a.b.	95,9	109,1	118,1	122,5	134,9
Importations, f.a.b.	-145,8	-157,0	-166,5	-171,6	-183,5
Services facteurs (nets)	-4,8	-5,0	-5,2	-5,4	-5,5
Balance des services non-facteurs	-0,7	1,2	1,9	1,3	0,0
Dont les recettes des voyages	36,2	39,3	43,3	43,4	46,5
Transferts privés sans contrepartie (nets)	17,0	17,3	18,4	20,1	21,2
Transferts publics sans contrepartie (nets)	23,7	27,0	20,6	21,8	22,5
Balance des opérations courantes					
Hors transferts officiels	-38,5	-34,4	-33,0	-33,2	-32,8
Y compris les transferts officiels	-14,7	-7,4	-12,4	-11,4	-10,3
Compte de capital	15,9	-3,7	3,5	4,9	5,9
Prêts officiels (nets)	4,5	-9,9	-3,2	-1,6	-1,1
Concernant les projets	13,2	7,4	8,8	9,4	10,1
Amortissement	-8,7	-17,3	-12,0	-11,0	-11,2
Flux de capitaux privés	11,4	6,2	6,7	6,5	7,1
Investissements étrangers directs	1,2	3,4	4,6	5,5	7,9
Prêts commerciaux (nets)	0,0	-0,8	-1,4	-1,4	-1,4
Capital à court terme	8,7	3,0	3,0	1,8	0,0
Crédit des fournisseurs	1,5	0,5	0,5	0,6	0,6
Balance totale	1,2	-11,2	-8,9	-6,5	-4,3
Financement	-1,2	11,2	3,9	3,0	0,8
Evol. réserves off. brutes (- augmentation)	-6,4	1,6	-6,3	-5,4	-6,5
Rachats/remboursement (FMI)	-1,7	-0,5	-0,4	-0,1	-0,8
Achats/prêts (FMI)	6,9	6,7	0,0	0,0	0,0
Club de Londres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allègement de la dette	0,0	3,4	5,6	5,0	4,7
Déficit de financement	0,0	0,0	5,0	3,5	3,5
Eléments du mémorandum					
Balance des opérations courantes (en % du PIB)					
Hors transferts officiels	-12,0	-11,8	-11,2	-10,4	-10,3
Y compris les transferts officiels	-4,6	-2,6	-4,2	-3,5	-3,2
Réserves officielles brutes (fin de période)					
En millions de DTS	82,5	80,9	87,2	92,6	99,1
En mois de couverture des importations, c.a.f.5,9		5,3	5,4	5,5	5,6
Ratio dette-service/3/4					
Y compris le FMI	8,5	15,6	11,2	10,1	9,6
Hormis le FMI	7,0	15,1	10,8	9,9	9,1

Source : Gouvernement gambien

Tableau 7 : Besoins de financement estimatifs, 2003-2005
(en millions de dalasis gambiens)

	2003	2004	2005
	Est.	Prév.	Prév.
Dépenses totales nécessaires au titre du DRSP	917,0	1 059,3	1 193,9
En pourcentage du PIB	12,0	12,7	13,1
Dépenses budgétaires dans les domaines prioritaires	518,0	614,9	688,7
En pourcentage des dépenses totales	30,9	33,9	35,3
Déficit de financement indicatif au titre du DRSP	399,0	444,4	505,3
Déficit de financement indicatif (en millions de dollars EU)	21,0	22,5	23,5
Déficit de financement indicatif en pourcentage du PIB	5,2	5,3	5,5

Source : SPA-II

GAMBIE : RESUME DES OPERATIONS DU GROUPE DE LA BANQUE**A compter de novembre 2001**

<u>Date</u>		<u>Source de</u>	<u>Date de</u>	<u>Montant</u>	<u>Montant</u>	<u>Montant</u>	<u>Montant</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Date limite</u>
<u>d'approbation</u>		<u>financement</u>	<u>signature</u>	<u>du prêt</u>	<u>annulé</u>	<u>décaissé</u>	<u>non décaissé</u>	<u>décaissé</u>	<u>du décaissement</u>
	SECTEUR DES TRANSPORTS	35 %							
28/10/76	Aéroport de Yundum I	FSN	03/11/1977	2	0,02	1,98	0,00	99	achevé
29/08/79	Autoroute Banjul-Serrakunda	BAD	12/03/1979	3,9	0,00	3,90	0,00	100	achevé
28/08/1980	Route Laminkoto-Passimus	FAD		8	8,00	0,00	0,00	0	annulé
22/06/82	Port de Banjul I	BAD	13/08/92	7	0,02	6,98	0,00	100	achevé
22/05/89	Autoroute Banjul-Serrakunda (sup.)	FAD	28/05/89	2,11	0,00	2,11	0,00	100	achevé
27/04/82	Aéroport de Yundum IV	FAD	13/08/82	4,5	0,79	3,72	0,00	83	achevé
27/11/89	Réhabilitation des routes	FSN	12/04/1989	14,51	0,03	14,39	0,09	99	achevé
30/10/91	Etudes d'appui inst. du Ministère des travaux publics et des routes	FAT	31/01/92	2,76	0,00	2,58	0,19	93	30/04/98
14/12/93	Extension du port de Banjul II	FAD	01/04/1994	16	0,45	11,57	3,98	72	31/12/98
09/04/1997	Protection du littoral	FAT	13/10/97	0,83	0,00	0,21	0,62	25	30/06/98
13/09/03	Projet de protection du littoral	FAD	03/10/01	9,59	0,00	0,91	8,68	90,5	31/12/05
	Sous-total			61,61	9,30	47,42	4,88	77	
	SECTEUR SOCIAL	20 %							
23/06/83	Etudes de faisabilité relative à l'éducation	FAD	15/07/83	0,64	0,25	0,39	0,00	61	achevé
27/11/86	Education I	FAD	12/12/1986	4,15	0,00	4,15	0,00	100	achevé
14/03/90	Développement des compétences pour les femmes (WID)	FAT	27/02/1990	1,94	0,00	1,94	0,00	100	achevé
14/03/1990	Développement des compétences pour les femmes (WID)	FAD	27/02/1990	0,46	0,00	0,20	0,26	43	achevé
26/08/92	Education II	FAD	13/10/92	4,97	0,00	3,70	1,27	74	achevé
14/09/92	Etudes du secteur de la santé	FAT	14/10/92	0,69	0,00	0,69	0,00	100	achevé
29/10/92	Réhabilitation des établissements de formation des agents de santé	FAD	23/03/92	7,09	0,00	4,26	2,83	60	31/12/98
12/10/1997	Lutte contre la pauvreté	FAD	13/02/98	3,21	0,00	1,13	2,08	35	31/12/2002
12/10/1997	Santé II	FAD	13/02/98	7,00	0,00	0,18	6,82	3	31/12/2003
18/02/2000	Développement des compétences communautaires	FAD	24/03/2000	4,40	0,00	0,00	4,40	0	
18/02/2000	Développement des compétences communautaires	FAT	24/03/2000	1,45	0,00	0,00	1,45	0	
	Sous-total			36,00	0,25	16,64	19,12	46	

<u>Date</u>		<u>Source de</u>	<u>Date de</u>	<u>Montant</u>	<u>Montant</u>	<u>Montant</u>	<u>Montant</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Date limite</u>
<u>d'approbation</u>		<u>financement</u>	<u>signature</u>	<u>du prêt</u>	<u>annulé</u>	<u>décaissé</u>	<u>non décaissé</u>	<u>décaissé</u>	<u>du décaissement</u>
	SERVICES PUBLICS	12 %							
14/10/75	Electricité I	BAD	01/05/1976	2,00	0,00	2,00	0,00	100	achevé
23/01/79	Electricité II	BAD	21/02/79	5,00	0,02	4,98	0,00	100	achevé
24/04/80	Assainissement et drainage de Banjul	FAD	24/06/80	7,37	0,27	7,10	0,00	96	achevé
25/11/87	Adduction d'eau du Grand Banjul	FAD	20/04/88	5,62	0,22	5,40	0,00	96	achevé
21/10/93	Etudes techniques pour l'électrification rurale	FAT	01/04/1994	1,37	0,00	0,66	0,71	48	31/12/2000
14/12/00	Projet d'électrification rurale	FAD	19/01/01	2,97	0,00	0,00	2,97	0	
30/12/00	Etudes relatives à l'électrification rurale	FAD/FAT	26/11/02	0,749	0,00	0,16	2,81	5,0	30/06/04
	Sous-total			21,36	0,51	20,13	0,71	94	
	MULTISECTEUR	10 %							
26/12/86	Réhabilitation du multisecteur	FAD	12/12/1986	9,21	0,00	9,211	0,00	100	achevé
16/01/90	SAL II	FAD	25/01/90	6,45	0,25	6,199	0,00	96	achevé
20/02/88	Renforcement des capacités institutionnelles de la SDA	FAT	13/02/89	2,00	0,00	1,969	0,03	98	achevé
14/10/98	Projet de renforcement des capacités	FAT	19/11/200	0,76	0,00	0,10	0,66	13	31/12/2002
	Sous-total			18,42	0,25	17,48	0,94	95	
	AGRICULTURE	20 %							
10/09/1974	Développement de la production cotonnière	FAD	20/11/74	1,84	0,56	1,29	0,00	70	achevé
18/03/82	Projet riz Jahally Pacharr	FAD	13/08/82	4,24	0,01	4,23	0,00	100	achevé
27/10/83	Développement de l'élevage	FAD	02/07/1983	8,59	0,03	8,57	0,00	100	achevé
25/08/83	Développement de la pêche	FAD	02/06/1984	7,32	5,60	1,72	0,00	24	annulé
25/08/1988	Développement de la pêche	BAD	02/06/1988	3,44	3,44	0,00	0,00	0	annulé
23/02/88	Développement de la riziculture	FAD	23/03/88	4,80	0,00	4,74	0,06	99	30/06/97
19/11/96	Programme de développement de l'agriculture de bas-fond	FAD	20/12/96	4,00	0,00	1,32	2,68	33	31/12/97
14/07/1999	Développement de l'élevage	FAD	12/10/1999	0,58	0,00	0,00	0,58		
27/10/1999	Amélioration de la productivité des petites exploitations agricoles	FAD	08/11/1999	5,07	0,00	0,00	5,07		
07/07/1999	Etudes sur l'amélioration de la productivité des petites exploitations agricoles	FAT		0,37	0,00	0,00	0,37		
17/05/2000	Pêche artisanale	FSN		2,90	0,00	0,00	2,90		
	Sous-total			43,15	9,62	21,87	11,65	51	
	INDUSTRIE	3 %							
29/11/1979	Industrie de transformation de l'arachide	FAD	12/03/1979	4,61		3,45	1,15	75	annulé
22/12/00	Etude du Plan directeur du tourisme	FAT	22/11/2000	0,815	0,00	0,00	0,00	0	31/12/03
	TOTAL GENERAL			185,14	19,93	127,00	38,45	69	

Annexe

GAMBIE : DOCUMENT DE STRATEGIE PAR PAYS (DSP) 2002-2004

ADDENDUM

I. Introduction

Le présent addendum a pour objectif de fournir aux Conseils de plus amples informations sur les questions particulières qui se sont posées depuis la préparation du DSP et après les consultations tenues avec le Gouvernement gambien lors de la mission de dialogue du DSP.

II. Récente évolution de la situation politique et économique en 2003

2.1 Situation politique : Les relations commerciales entre la Gambie et le Sénégal n'ont cessé de se détériorer, avec les fréquentes fermetures de frontières, dont la plus récente est intervenue durant la mission de dialogue du DSP à la mi-juin 2003. L'effet cumulé de ces incidents est la réduction du commerce de réexportation entre les deux pays, qui contribuent pour près de 10 % au PIB total de la Gambie.

2.2 Croissance économique : Les perspectives économiques en 2003 restent sombres en raison de la faiblesse de la production agricole imputable à l'intermittence des pluies en 2002/03. L'effet néfaste de ce facteur sur le taux de croissance du PIB s'est encore accentué avec le ralentissement de la croissance du commerce de réexportation, du fait des incidents frontaliers avec le Sénégal en 2003. En outre, les politiques budgétaires expansionnistes menées depuis 2001 n'ont cessé d'aggraver la dépréciation du taux de change, d'alimenter l'inflation et d'augmenter les taux d'intérêt. Sous l'effet conjugué de ces facteurs, le taux de croissance du PIB réel devrait se réduire, passant de 4,6 % en 2002 à environ 4 % en 2003. Si la production agricole se redresse suite à une pluviométrie favorable en 2003, le taux de croissance du PIB réel devrait progresser pour s'établir autour de 4,5 % en 2004, taux qui reste encore en deçà de l'objectif annuel de 6 % prévu dans le DSRP complet.

2.3 Budget révisé : Les recettes publiques totales devraient se chiffrer à 1,73 milliard de dalasis, soit 103,5 millions de dollars EU en 2003, ce qui représente une augmentation de 21,8 % par rapport au chiffre de 1,42 milliard de dalasis, soit 83,8 millions de dollars en 2002. Les dépenses, y compris les prêts nets, devraient plafonner à 2,2 milliards de dalasis, soit 131,6 millions de dollars, dont les obligations au titre du service de la dette représentent 360 millions de dalasis, soit 20,8 % (près du quart) des recettes publiques totales. Les dépenses totales liées au développement sont fixées à 1,22 milliard de dalasis, soit 73 millions de dollars en 2003, financées par des emprunts extérieurs (63,2 %), des dons (25 %), des transferts publics en faveur du développement (5,5 %) et des ressources dégagées grâce à l'allègement de la dette (6 %). A l'évidence, la politique budgétaire demeure expansionniste et il faut une certaine discipline dans l'exécution du budget de 2003.

2.4 Perspectives en ce qui concerne la balance des paiements : La situation de la balance des paiements devrait rester fragile en 2003, en raison de la chute brutale de la

production agricole résultant de la faible pluviométrie en 2002. La valeur des exportations d'arachide et des produits dérivés devrait baisser de 14 millions de dollars en 2003. Les exportations de poisson, selon les prévisions, devraient augmenter suite à l'expansion de la capacité de traitement, tandis que les recettes du tourisme augmenteraient régulièrement à la suite des élections qui ont connu un déroulement pacifique, de l'amélioration de la qualité des hôtels et des routes côtières, de l'appui aux actions engagées par l'Agence de promotion du tourisme en direction du secteur privé, et de la dépréciation du dalasis. Les importations devraient baisser, du fait de la dépréciation de la monnaie nationale, des incidents frontaliers avec le Sénégal, qui ont contribué à réduire le commerce de réexportation.

III. Réformes structurelles et gouvernance

3.1 Réformes structurelles : La mise en oeuvre du programme de privatisation est lente, malgré l'adoption de la stratégie d'ensemble de privatisation par le gouvernement en 2001. Le gouvernement n'est pas parvenu à atteindre ses objectifs en matière de privatisation d'un premier groupe d'au moins dix (10) entreprises publiques à la mi-2003. De plus, des études n'ont toujours pas été effectuées en ce qui concerne la privatisation envisagée du deuxième groupe d'entreprises publiques, qui sont essentiellement des entreprises de services publics qui requièrent la mise en place d'autorités de contrôle. Etant donné le faible rythme d'exécution du programme de privatisation, la question sera considérée comme l'un des volets du dialogue avec le gouvernement, en plus des autres sujets de dialogue concernant l'amélioration de la gouvernance et le suivi de la mise en oeuvre du DSRP complet, qui ont déjà été identifiés dans le DSP. Au nombre des autres réformes envisagées pour 2003 figurent l'actualisation de l'indice des prix à la consommation (IPC) et des comptes nationaux à l'horizon 2004. Ces réformes se fonderont sur les conclusions de l'enquête en cours sur les ménages et du résultat du recensement du logement et de la population, prévu pour la seconde moitié de 2003, ce qui permettra également de disposer de données plus exhaustives en vue de l'analyse de la pauvreté dans le pays.

3.2 Situation générale en matière de gouvernance : Le gouvernement s'engage à améliorer l'environnement de gouvernance en Gambie. Il a élaboré et mis en oeuvre un programme national exhaustif de gouvernance qui procède de la Constitution, tout en étant pleinement compatible avec ses dispositions. Au nombre des succès remarquables enregistrés dans le domaine de la mise en oeuvre de ce programme figurent la création et l'opérationnalisation du Secrétariat national de la Gouvernance, qui est placé sous la tutelle du Cabinet du Président. Un groupe spécial sur la gouvernance a également été créé, et dont la mission est i) de préparer un programme d'action sur la gouvernance à durée déterminée, et de définir la capacité requise pour assurer le succès de la mise en oeuvre dudit programme ; ii) de favoriser la coopération et la coordination des actions entre les institutions. En outre, le Conseil national de l'éducation civique a été institué, et a organisé plus de 120 ateliers sur les droits civiques et humains à travers tout le pays. Ces ateliers avaient pour objet d'éduquer la population sur leurs droits constitutionnels et civiques, ainsi que sur le rôle et les responsabilités d'un bon citoyen.

3.3 Conventions sur le blanchiment d'argent et la lutte contre le terrorisme : La Gambie a également rédigé un projet de loi exhaustif anti-blanchiment d'argent, intitulée « Loi 2003 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent » qui doit être examinée par le

Parlement le 29 juin 2003. Le pays a ratifié neuf des douze conventions internationales de lutte contre le terrorisme, et a publié les dispositions d'application nécessaires.

3.4 Gestion des dépenses publiques : S'agissant de la responsabilité et de la transparence financière, la Commission parlementaire chargée des comptes publics a été renforcée au début de 2003, et a reçu mandat de superviser l'affectation des ressources financières, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du programme de lutte contre la pauvreté élaboré par le gouvernement. Le gouvernement a également créé une Cour des comptes indépendante à laquelle il envisage d'accorder une autonomie totale de manière à créer l'environnement propice dans lequel les comptes publics pourraient être audités, et des rapports, publiés dans la transparence.

3.5 La Cour des comptes s'applique actuellement à l'audit des comptes qui n'ont pas encore été vérifiés pour la période allant de 1991 au 31 décembre 2002. Le travail a commencé en avril 2003, et la Cour s'est fixé l'objectif ambitieux de finaliser l'audit de tous les comptes publics en décembre 2003 au plus tard. En partenariat avec la BAD, la Banque mondiale, le DFID, le gouvernement prépare l'évaluation de la responsabilité financière dans le pays, qui présentera dans les détails les lacunes du système et fera des recommandations en vue du renforcement du système en vigueur de gestion des dépenses publiques en Gambie.

IV. Seuil de déclenchement du financement

Les consultations avec le gouvernement et les partenaires au développement ont débouché sur le consensus selon lequel le délai imparti pour atteindre le seuil de déclenchement en ce qui concerne le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), qui avait été fixé à juin 2003, soit reporté à décembre de la même année. Le déclenchement devant entraîner un décaissement accru au titre du portefeuille du Groupe de la Banque, qui passerait de 30 % en décembre 2002 à plus de 60 % du total des engagements, ce taux a été fixé à 50 % au moins en décembre 2003. Le délai fixé pour la réalisation des réformes en cours, qui privilégient l'amélioration de la gestion des dépenses publiques, y compris la mise en œuvre du cadre des dépenses à moyen terme, a avancé à juin plutôt qu'à décembre 2004. Le tableau 5.1 révisé figure ci-après :

Tableau 5.1 révisé : Scénarios et seuils de déclenchement du financement du Groupe de la Banque

Seuils de déclenchement	Scénario bas	Scénario de référence	Scénario élevé
Mise en œuvre de la FRPC du FMI (voir ENCADRE 2)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non-respect des objectifs de la FRPC entraînant la suspension du programme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des objectifs de la FRPC, exécution en bonne voie. 	- Respect des objectifs macroéconomiques de la FRPC, réduction sensible de la dette intérieure, qui passe de 33 % du PIB en septembre 2002 à moins de 25 % d'ici à décembre 2003
Programme PPTE (voir paragraphe 2.2.4)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Point d'achèvement du Programme PPTE non atteint 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Efforts en cours en vue d'atteindre le point d'achèvement du Programme PPTE en décembre 2003. 	- Point d'achèvement du Programme PPTE atteint en remplissant toutes les conditions nécessaires d'ici à décembre 2003.
Amélioration de la gestion des dépenses publiques par l'introduction du CDMT et de la budgétisation axée sur les programmes (voir paragraphes 2.2.2 et 4.2)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non-exécution d'une budgétisation fondée sur les programmes d'ici à décembre 2004 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revues des dépenses publiques entreprises dans l'éducation, la santé et l'agriculture. Action à étendre à d'autres ministères. ▪ Préparation de l'évaluation et de la responsabilité financière d'ici à déc. 2003. 	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution du CDMT et budgétisation fondée sur les programmes d'ici à décembre 2004 - Mise en œuvre des conclusions du CFAA d'ici à décembre 2004
Portefeuille du Groupe de la Banque (voir paragraphe 5.1.3)	- Note faible pour la performance (inférieure à 2) - Taux de décaissement inférieur à 30 % de l'engagement total	- Note de 2,3 pour la performance - Taux de décaissement inférieur à 30 pour cent de l'engagement total	- Bonne note pour la performance > 2,5 - Accroissement du taux de décaissement pour les 18 opérations actives, qui passe à plus de 60 % de l'engagement total d'ici à décembre 2003
Affectation indicative	Financement < 20 % de l'affectation de référence de 1,74 million d'UC	8,71 millions d'UC	Financement supérieur à 50 % de l'affectation de référence de 13,17 millions d'UC

V. Justification du choix du secteur

Comme indiqué au paragraphe 4.2.2, la stratégie proposée du Groupe de la Banque met l'accent sur l'appui à apporter à la Gambie pour l'aider à réaliser les objectifs de développement du millénaire, notamment dans le domaine de l'éducation, et à renforcer ses capacités humaines et institutionnelles. La composante de la stratégie qui est axée sur l'amélioration de l'accès à un enseignement de qualité et sur la valorisation des compétences, notamment pour les garçons et les filles des régions éloignées du pays, est élaborée dans le cadre du Plan directeur pour l'éducation conçu par le gouvernement. La stratégie tient compte de la demande sans cesse croissante pour l'éducation en Gambie, comme en témoigne l'accroissement rapide du taux de scolarisation brut, qui est passé de 65 % en 1996 à 74 % en 2001. Les tendances à la croissance, notées en particulier dans l'enseignement primaire, devraient se poursuivre dans les années à venir, d'où la nécessité d'accroître les structures de l'éducation, de renforcer la formation des enseignants, et d'améliorer la mise à disposition des livres et autre matériel didactique essentiel. Cette stratégie consolidera davantage les acquis du Groupe de la Banque au titre du FAD-VIII. La deuxième composante de la stratégie met l'accent sur le renforcement de la faible capacité de production dans le secteur public et découle des conclusions du DSRP complet

(voir 8.1 et 8.2 ci-après). La stratégie propose également une opération à l'appui de réformes, qui viendra en appui aux efforts déployés par d'autres donateurs pour consolider l'environnement macroéconomique fragile et contribuer à l'élargissement du champ du programme des réformes macroéconomiques que la BAD et d'autres bailleurs de fonds financent depuis le début des années 90. La composante de la stratégie est tirée du premier pilier du DSRP.

VI. Utilisation des dons au titre du FAD-IX

6.1 Le don de 2 millions d'UC alloué à la Gambie au titre du FAD-IX servira à financer et compléter les initiatives du gouvernement et d'autres bailleurs de fonds visant à renforcer les capacités institutionnelles des principaux départements et institutions du secteur public résolument engagés dans la lutte contre la corruption ou en faveur de la promotion de l'intégrité fiscale. L'option d'améliorer la gestion du secteur financier est tout à fait compatible avec la politique de la Banque en matière de bonne gouvernance. Les ressources serviront à financer un projet autonome de renforcement des capacités. Au nombre des institutions choisies, susceptibles de bénéficier du don au titre du projet, figurent la Cour des comptes, le Ministère de la Justice et le cabinet du Ministre de la Justice, le Parlement (la Commission des comptes publics), et le Ministère de l'Economie et des Finances.

6.2 Le renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des comptes lui permettra d'assumer ses responsabilités constitutionnelles plus efficacement et de parachever l'audit des comptes encore non vérifiés de la période allant de 1991 au 31 décembre 2002. Les capacités du Ministère de la Justice ainsi que du cabinet du Ministre de la Justice seront renforcées pour traiter les dossiers en souffrance. Le don servira également à financer des investissements additionnels et à moderniser les outils informatiques existants du Ministère de la Justice. Cette tâche est fondamentale dans la mesure où elle permettra aux juges et autres juristes de ne plus être gravement handicapés par l'absence de rapports juridiques, de revues de droit et autres documents de référence, car ils seront rapidement disponibles par Internet. En consolidant l'Etat de droit, le don contribuera à créer un environnement propice, essentiel pour la promotion des activités du secteur privé.

VII. Relations avec les Institutions de Breton Woods

7.1 **Banque mondiale** : Le Conseil de la banque mondiale a approuvé la stratégie d'assistance-pays (CAS) pour la Gambie en mars 2003, qui a droit à une allocation de base de 19 millions de DTS, soit environ 25 millions de dollars EU, dont 10 millions de dollars seront sous forme de don de l'IDA. La CAS met l'accent sur l'amélioration de la fourniture de services et la promotion de la croissance tirée par le secteur privé, et a prévu des interventions dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture. Deux autres opérations, dans le secteur de l'énergie et un appui à la balance des paiements, sont prévues si la Gambie se hisse au niveau du scénario élevé. En collaboration avec le PNUD, la BAD, et le DFID, la Banque mondiale examinera également la question de la gouvernance, dans le cadre de la décentralisation de l'administration au profit des collectivités locales et du programme de réforme de la fonction publique. La CAS de la Banque mondiale a été élaborée en étroite consultation avec l'équipe-pays de la BAD qui a établi le DSP 2002-2004.

7.2 **Fonds monétaire international (FMI) :** Le Conseil du FMI approuvé la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC-II) en juillet 2002, pour un montant de 20,22 millions de DTS, soit 27 millions de dollars. La première revue au titre de ce programme a été effectuée en octobre 2002, mais pourrait ne pas être conclue parce que le gouvernement n'a pas pu atteindre certains des objectifs quantitatifs, notamment ceux qui ont trait à la réduction du déficit global, à l'exclusion des dons à moins de 5 % du PIB et les crédits nets de la Banque centrale au gouvernement, qui ont notablement dépassé le niveau convenu. Dans l'ensemble, la revue a relevé que la situation macroéconomique s'était aggravée en raison des risques découlant des chocs extérieurs, en particulier les effets de la sécheresse en cours sur les exportations agricoles qui, joints à la politique budgétaire expansionniste et à l'assouplissement de la politique monétaire, ont contribué à l'aggravation rapide de l'inflation et à la récente dépréciation brutale de la monnaie nationale.

7.3 Une mission FMI/banque mondiale se trouve actuellement à Banjul pour des consultations avec le gouvernement sur les objectifs quantitatifs de la FRPC fixés pour fin juin 2003, ainsi que pour l'évaluation de l'impact de la sécheresse en cours sur les exportations agricoles et la balance des paiements en 2003/04. Les conclusions de cette mission seront communiquées à la Banque début juillet 2003 au plus tard. Nous sommes en relation constante avec la mission, et les équipes du FMI et de la Banque mondiale ont accepté de nous transmettre un exemplaire de l'aide-mémoire qui sera conclu avec le gouvernement.